



Pour diffusion

MODERNISATION DE LA CONSIGNE  
Mandat de développement de scénarios d'un système  
de consigne

**Rapport final de la phase 1**

Adressé aux membres du comité de pilotage externe



Le 21 septembre 2020



Le 21 septembre 2020

Adressé aux membres du comité de pilotage externe

**Objet : Mandat de développement de scénarios d'un système de consigne – Rapport final de la phase 1**

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport final de la phase 1 du mandat cité en rubrique.

Nous espérons que l'analyse des enjeux, l'identification de scénarios potentiels du système de consigne, mais surtout nos recommandations et le plan d'action à mettre en œuvre pour la suite de votre projet contribueront à l'atteinte de vos objectifs.

Nous vous remercions pour votre confiance et en profitons pour souligner la bonne collaboration des personnes rencontrées lors de la réalisation du mandat. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions ou pour tout soutien supplémentaire. À cet effet, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

En espérant avoir l'occasion de poursuivre notre collaboration, recevez nos salutations les meilleures.

Gilles Bourque, ing., PMP

<b>1. Sommaire exécutif</b>	<b>4</b>
<b>2. Mise en contexte et démarche</b>	<b>7</b>
• Mise en contexte du projet et approche retenue	
• Objectifs de la phase 1	
• Gouvernance de projet	
<b>3. Situation actuelle</b>	<b>11</b>
• Système de consigne actuel	
• Description de systèmes pertinents	
<b>4. Analyse des parties prenantes</b>	<b>28</b>
• Inventaire des parties prenantes	
• Enjeux et position	
<b>5. Système de consigne élargie</b>	<b>30</b>
• Principes directeurs de conception	
• Volumes projetés et tendances, et éléments de design communs aux deux scénarios potentiels	
• Scénarios potentiels	
• Scénario 1 : Retour chez les détaillants	
• Scénario 2 : Dépôts / Kiosques	
• Analyse comparative des scénarios	
• Performance économique des scénarios potentiels	
• Performance environnementale (comparative) des scénarios potentiels	

(suite à la page suivante)



<b>6. Projets pilotes identifiés</b>	<b>55</b>
<b>7. Recommandations</b>	<b>61</b>
<b>8. Prochaines étapes</b>	<b>66</b>
<b>9. Glossaire</b>	<b>69</b>
<b>Annexes</b>	

# 01

## Sommaire exécutif

---

## Sommaire exécutif

Le projet de modernisation de la consigne vise à développer le cadre structurel, financier et opérationnel d'un nouveau programme de gestion de la consigne. Ce nouveau programme, inscrit dans un contexte de responsabilité élargie (REP) des producteurs, «soit la responsabilité d'élaborer, de financer, de mettre en place et d'opérer un programme de récupération et de valorisation des produits désignés rebutés, similaire à ceux qu'il met en marché au Québec ». Une fois développé, le programme devra être encadré par un Organisme de Gestion Reconnu (OGR) avec gestionnaire unique.

Les producteurs se sont regroupés en consortium, afin de faire face à ces nouvelles obligations et ont mandatés la firme Houston Conseils inc. pour les assister dans leurs démarches. Un plan de projet en 4 étapes a été développé, présenté puis accepté par RECYC-QUÉBEC.

Cette première étape visait le développement de scénarios d'un système de consigne élargie ayant le potentiel de satisfaire les exigences gouvernementales, soit l'atteinte de 75% de récupération en 2025 et 90% en 2030, et la proposition de projets pilotes qui permettraient de valider certains éléments de ceux-ci (étape 2). Fait important, l'élargissement de la consigne à tous les contenants prêts à boire de 100 ml à 2 L (plastique, carton/multicouches, verre, métal et aluminium) fera plus que doubler le nombre de contenants consignés en circulation.

Les travaux réalisés en phase 1 ont clairement mis en lumière que deux réalités contradictoires:

- D'un côté, les producteurs favorisent le maintien des points de collecte chez les détaillants pour minimiser les coûts, et tirer profit de la proximité des points d'achat et de récupération afin de maximiser le taux de récupération;
- De l'autre, les détaillants en alimentation qui affirment, par le biais de leurs associations, qu'ils seront incapables, vu l'augmentation des volumes et la multiplication des types de contenants, de récupérer en magasin pour des raisons d'affaires, d'espace disponible, de ressources humaines et de salubrité.

Vu l'incompatibilité de ces positions, deux scénarios en dichotomie ont été développés, soit le retour des contenants chez 8 000 détaillants (scénario 1) et le retour via 1 000 points de collectes déployés sur le territoire (scénario 2).

L'importance de mettre à la disposition du consommateur le plus grand nombre de points de collecte pour atteindre les objectifs de récupération et de recyclages fixés apparaît évidente aux membres du consortium. La solution du retour chez les détaillants actuellement en vigueur au Québec offre ce très grand avantage (scénario 1). Le scénario 2, bien qu'il offre approximativement 1 000 points de collecte, représente une réduction importante du nombre de points de collecte et un changement de paradigme soit l'abandon du retour chez les détaillants dans sa forme actuelle.

---

## Sommaire exécutif

L'analyse d'impact réglementaire du projet d'orientation de modernisation de la consigne, document du gouvernement et référence de base de ce projet mentionne qu'une latitude est proposée aux détaillants en ce qui concerne leur participation au système de consigne. Cette latitude combinée à la position des détaillants, soit l'impossibilité de recevoir les contenants en magasins, nous amène à considérer le scénario de récupération hors détaillants (scénario 2).

Ce scénario représente un changement de paradigme pour le consommateur soit l'abandon du retour des contenants chez les détaillants « return to retail ».

Ce changement de comportement imposé au consommateur risque de retarder l'atteinte des cibles fixées par le gouvernement. De plus, le déploiement de points de collecte moins nombreux, de 700 à 1 000, risque de créer une situation inéquitable pour un grand nombre de détaillants qui pourrait se sentir lésé par le positionnement des points de collectes qui seraient déployés sur le territoire.

Une fois le nouveau système déployé, un retour en arrière serait très difficile, dommageable et très coûteux.

- Équipements adaptés pour de grands volumes rendus caducs;
- Confusion chez les consommateurs qui se verraient imposer, encore, un nouveau changement de comportement;
- Impacts potentiellement significatifs sur les taux de récupération et de recyclage;
- Incompréhension de la population face aux décisions.

Il est donc capital de bien évaluer ces différentes options avant de faire un choix définitif, la réalisation des projets pilotes proposés permettra d'éclairer les choix qui devront être faits dans quelques mois

- Centre de dépôt en région (Mont-Laurier)
- Centre de dépôt à Granby (Sobeys)
- Kiosque (SAQ)
- Kiosque Montréal (Loblaw)

Toutes les parties prenantes impliquées sont inquiètes de l'impact sur les coûts et les performances du système élargi de la consigne en raison du calendrier agressif d'implantation du projet.

# 02

## Mise en contexte et démarche

---

## Mise en contexte et approche proposée

Afin d'augmenter la performance du Québec dans la gestion des matières résiduelles, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques propose, conjointement avec RECYC-QUÉBEC, de moderniser le système de consigne.

Cette modernisation du système vise l'atteinte de taux de récupération et de recyclage plus élevés, ce qui favorisera aussi l'efficacité de la chaîne de valeur des responsables du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières.

À cet effet, il est proposé d'élargir la consigne à tous les contenants prêts à boire de 100 ml à 2 L (plastique, carton/multicouches, verre, métal et aluminium). Les valeurs de consigne proposées sont de 0,25 \$ pour les contenants de vins et spiritueux et de 0,10 \$ pour tous les autres contenants visés. Ces modifications s'appliqueraient également au réseau actuel de consigne de contenants à remplissage unique.

Le projet de modernisation de la consigne propose de développer le cadre structurel, financier et opérationnel d'un nouveau programme de gestion de la consigne. Ce nouveau programme, inscrit dans un contexte de responsabilité élargie (REP) des producteurs, sera encadré par un Organisme de Gestion Reconnu (OGR) avec gestionnaire unique, selon l'obligation de base d'un producteur qui est : « d'élaborer, de financer, de mettre en place et d'opérer un programme de récupération et de valorisation des produits désignés rebutés, similaire à ceux qu'il met en marché au Québec ».

La mise en place d'un système de consigne renouvelé représente un travail considérable qui, selon Houston Conseils, doit s'exécuter en quatre étapes consécutives :

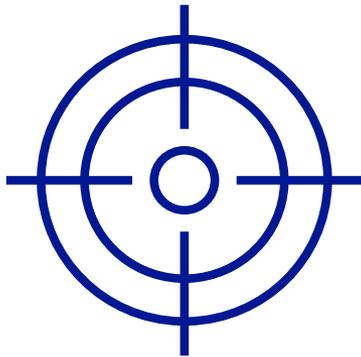
- Étape 1: Développement de scénarios d'un système de consigne élargie ayant le potentiel de satisfaire les exigences considérées par le gouvernement (d'atteinte de 75% de récupération en 2025 et 90% en 2030)
- Étape 2: Réalisation de projets pilotes d'évaluation
- Étape 3: Sélection du modèle, raffinement, consolidation, projet pilote de validation et nomination d'un opérateur unique (incluant modèle d'affaires, modèle opérationnel, analyse économique et budget pro forma)
- Étape 4: Déploiement du système sur le territoire

Le présent rapport est le résultat de la réalisation de l'étape 1.

# Objectifs de la phase 1

Les objectifs de l'étape 1 sont :

1. Proposer des scénarios, financiers et opérationnels, ayant le potentiel de répondre aux exigences d'un nouveau programme de gestion de la consigne élargie dans un contexte de REP complète, notamment les cibles de récupération des contenants mis en marché (voir ci-contre);
2. Proposer des projets pilotes qui permettront de valider et de départager les scénarios proposés.



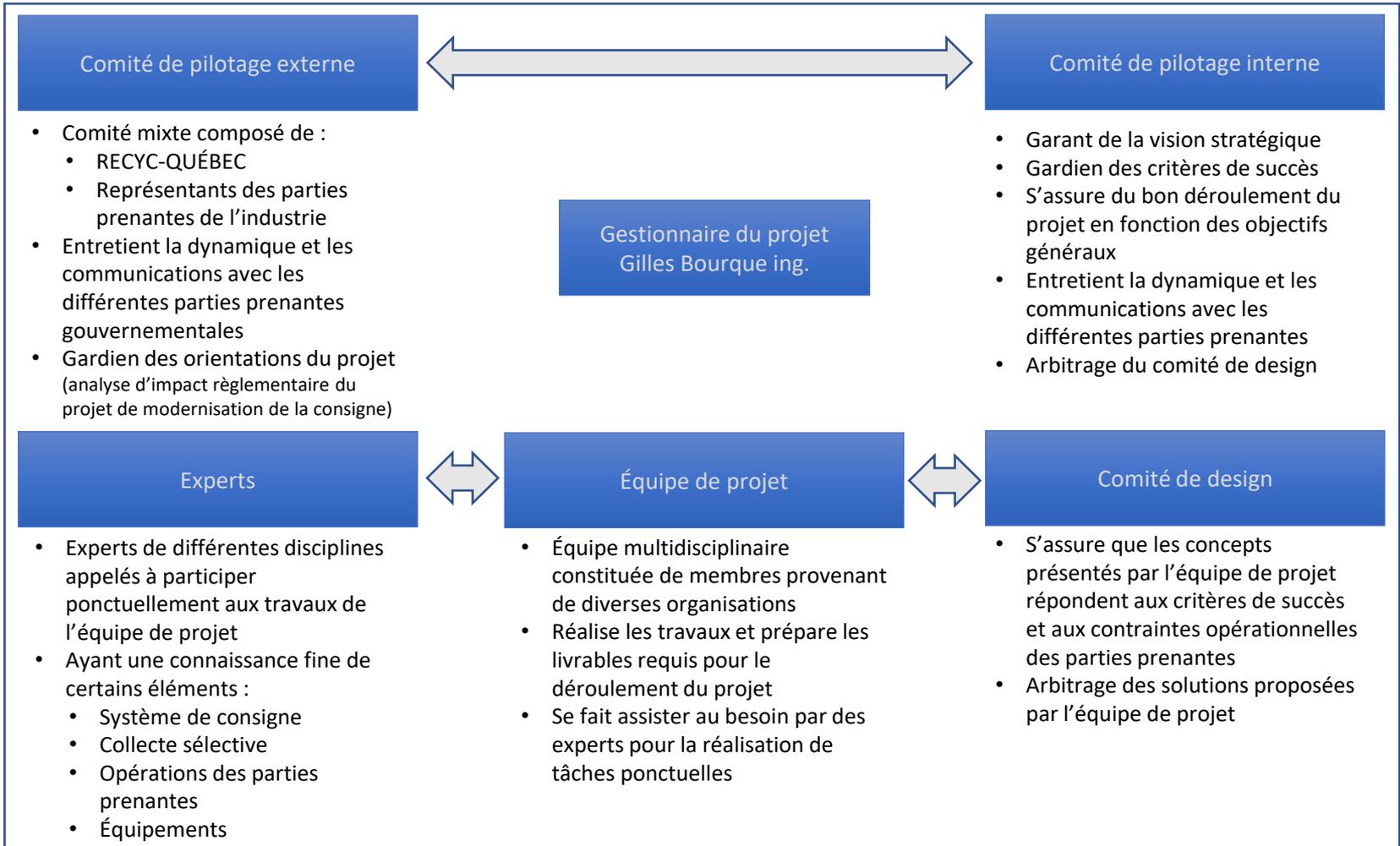
1: Objectifs actuellement considérés par le gouvernement pour développer la réglementation

## Les scénarios proposés devront avoir le potentiel de :

- Permettre l'atteinte de taux de récupération et de recyclage des contenants de boissons :
  - De 75 %<sup>1</sup> des contenants de boissons mis en marché en 2025 ;
  - De 90 %<sup>1</sup> des contenants de boissons mis en marché en 2030 ;
- Répondre aux attentes des citoyens;
- Améliorer la qualité des matières récupérées et favoriser leur recyclage à travers des débouchés locaux;
- Augmenter la récupération des contenants consommés hors-foyer;
- Assurer la traçabilité des contenants et une reddition de compte transparente;
- Proposer une approche logistique de récupération permettant de minimiser les émissions de GES;
- Assurer l'autofinancement du système de consigne;
- Tenir compte des infrastructures existantes de la consigne.

# Gouvernance de projet

Les nombreuses parties prenantes en présence ont imposé la mise en place d'une gouvernance structurée. La structure retenue est représentée dans le diagramme ci-dessous avec le détail des responsabilités de chacune de ses composantes.



# 03

## Situation actuelle

# Système de consigne actuelle - Québec

# Québec - Démographie et géographie



**8 552 362 hab.**      **6,3 hab./km<sup>2</sup>**

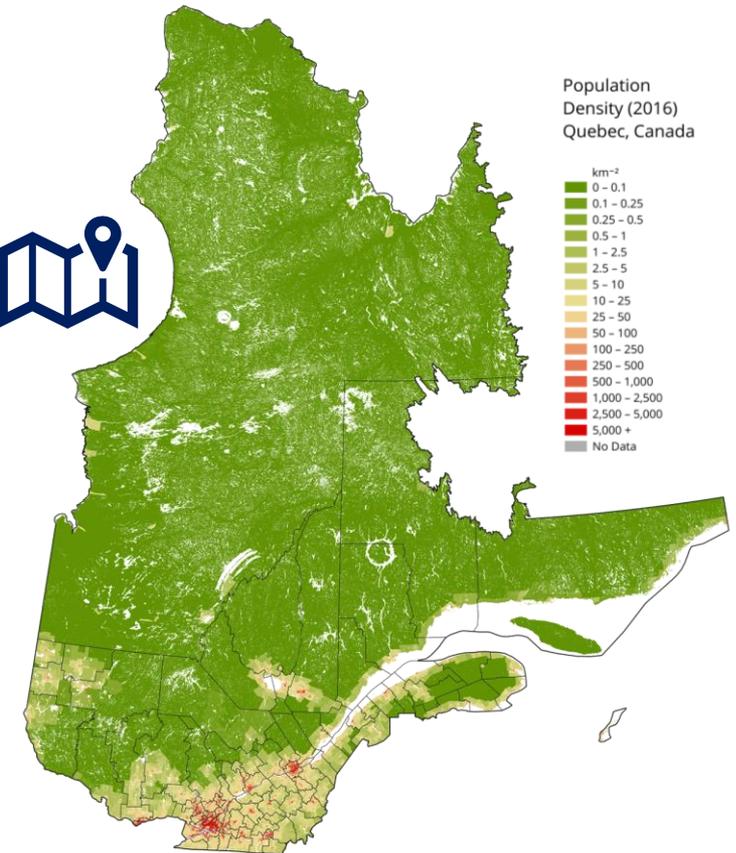
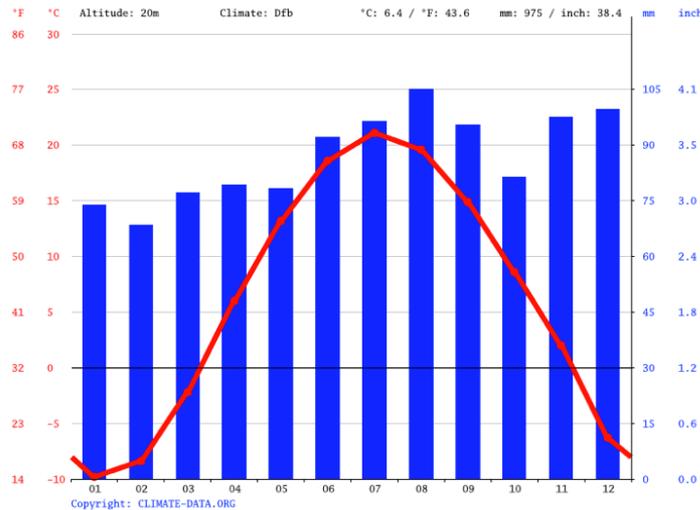


**Revenu  
annuel  
médian  
(ménage)**

**69 600 \$**



**Montréal**



Sources :

Estimations de la population, trimestrielles, Statistiques Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000901>

Densité de population - Calcul réalisé avec superficie identifiée ici : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-fra.cfm?Lang=Fra&GK=PR&GC=24&TOPIC=1>

Revenu total annuel médian 2018 : [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110019001&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110019001&request_locale=fr)

Carte de densité de population - By awmcphee - Own work, CC0 : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Canada\\_Quebec\\_Density\\_2016.png](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Canada_Quebec_Density_2016.png)

Carte météo : <https://en.climate-data.org/north-america/canada/quebec/montreal-3704/#climate-graph>

---

# Les différents circuits de récupération

(consommation à domicile)

- **Le circuit de la consigne:**

- Les bouteilles de plastique, les canettes d'aluminium et les contenants de verre sont retournés par les citoyens chez les détaillants. Les citoyens obtiennent alors le remboursement de la consigne versée lors de l'achat.
- Le retour des canettes et bouteilles de plastique s'effectue par des équipements destinés à cet effet, appelés gobeuses (environ 70 % des contenants). Elles peuvent aussi être rapportées directement au comptoir chez les détaillants. Les détaillants ont la responsabilité de trier les contenants par catégorie de matière et en fonction des montants de consigne.

- **Le circuit de la collecte sélective**

- Les citoyens déposent des contenants consignés, toute matière mélangée, dans le bac de recyclage (renonçant, du même coup, aux remboursements auxquels ils ont droit)<sup>1</sup>. Les contenants sont récupérés en bord de rue par la collecte sélective. La majorité de ces contenants est récupérée par les centres de tri et retournée chez un conditionneur accrédité afin d'obtenir le remboursement de la consigne.<sup>2</sup>

- **Le circuit des déchets**

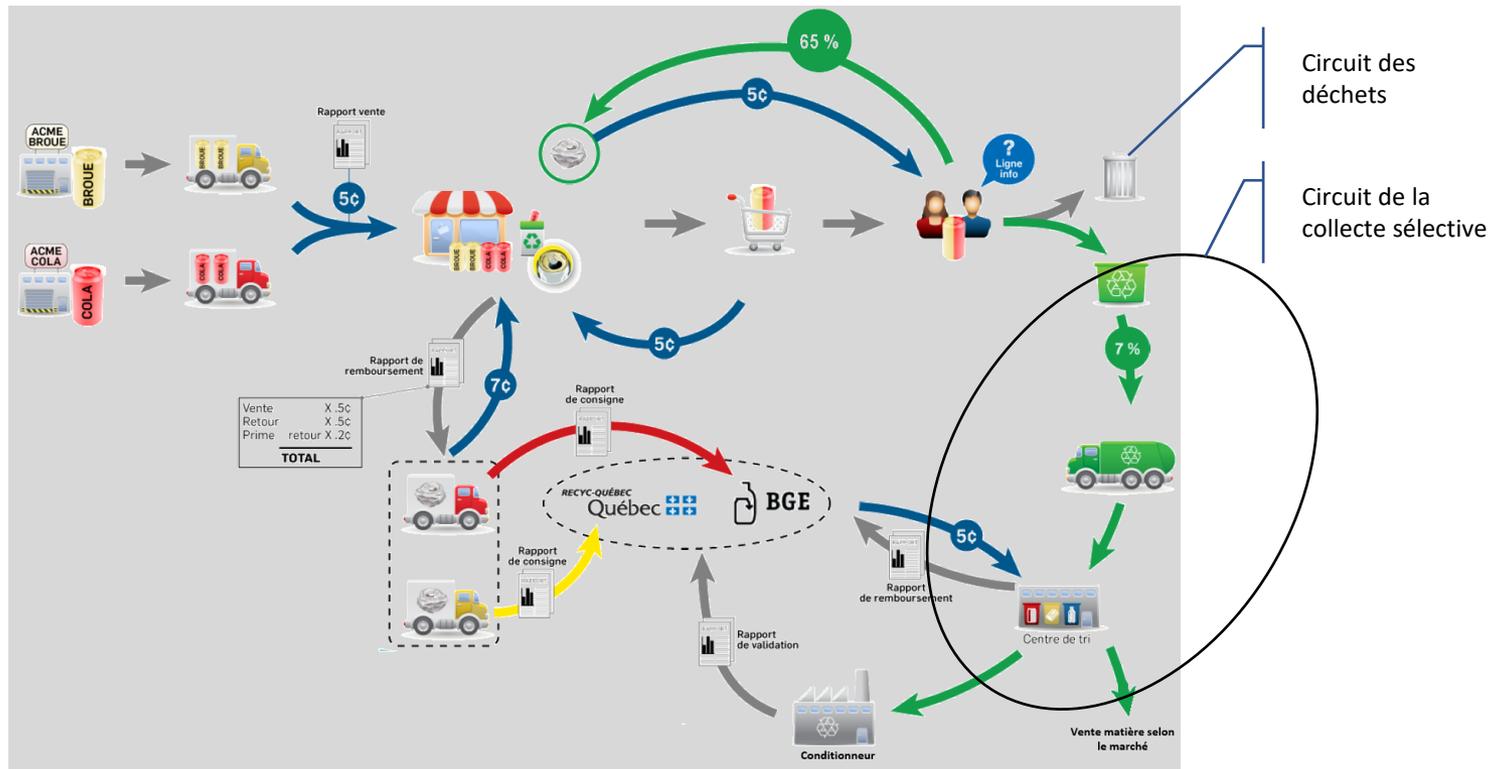
- Les citoyens déposent des contenants consignés dans le bac à déchets. Ceux-ci sont récupérés en bord de rue par la collecte des déchets. Aucune consigne n'est alors remboursée<sup>3</sup>.

1 Les consommateurs qui déposent des contenants dans les boîtes de Consignation renoncent également au remboursement  
2 Les membres de l'ABQ ne reconnaissent pas le remboursement de la consigne et de la valeur de la matière aux centres de tri  
3 Sauf si les contenants sont extraits des déchets pour être retournés i.e. : valoristes

# Le système de consigne québécois

(consignes privées exclues)

Depuis 1984, les contenants de boissons gazeuses (boissons gazeuses, kombucha, boissons énergisantes, etc.) et de bières en circulation au Québec sont soumis à un système de consigne fonctionnant parallèlement à la collecte sélective des matières recyclables. Ce système concerne les contenants à remplissage unique (CRU) en aluminium, en polyéthylène téréphtalate (PET) et de verre. Il est représenté dans le diagramme ci-dessous. Les contenants à remplissage multiple (CRM) sont quant à eux soumis à un système de dépôt privé géré par les brasseurs.



Source : RECYC-QUÉBEC, présentation de février 2020

---

## Bref aperçu du système actuel de consigne

Le système actuel de consigne englobe les contenants de bière et de boissons gazeuses, lesquels produits sont définis par la Loi sur la vente et de la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

Deux ententes distinctes composent le système public de consignation soit

- l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière
- l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

RECYC-QUÉBEC est responsable de l'administration et de la gestion de l'Entente sur la bière.

Comme prévu aux termes de sa loi constitutive, RECYC-QUÉBEC peut administrer seule ou avec des partenaires, tout système de consignation. C'est dans ce cadre que Boissons Gazeuses Environnement fut chargé d'administrer et de gérer l'Entente sur les boissons gazeuses.

Comme prévu aux termes de sa loi constitutive, RECYC-QUÉBEC reçoit et administre les consignes perçues soit en application d'une entente conclue entre le ministre, la Société et toute personne, société ou organisme, soit en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 53.30 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), réserve faite de toute disposition contraire de l'entente ou du règlement. Elle utilise, pour la réalisation de ses objets, la partie non remboursable des consignes, les consignes non réclamées ou toute somme qui lui est attribuée à cette fin en application d'un règlement ou d'une entente visés au premier alinéa.

---

## Bref aperçu du système actuel de consigne

Toujours selon sa loi constitutive, les objets de la Société sont : promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d’emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Les mécanismes financiers de répartition des surplus de l’Entente des boissons gazeuses se retrouvent à l’article 10 de cette dernière.

Dans le cas de l’Entente sur la bière, le mécanisme est différent. L’article 85 de cette dernière précise que 67% des excédents annuels sont remis aux brasseurs et que 33% sont versés au fonds d’investissement de RECYC-QUÉBEC.

Le principe de remboursement de la consigne aux artisans se retrouve à l’article 22.2.1 de l’Entente sur les boissons gazeuses et à l’article 87.2.1 de l’Entente sur la bière.

Note En vue de la modernisation du système de consigne, RECYC-QUÉBEC a investi 9 M\$ pour celle-ci soit 1 M\$ en accompagnement et projets pilotes et 8 M\$ dans un programme pour les débouchés de contenants de boissons.

# Parcours des contenants consignés

(consignes privées exclues)

Au Québec, le consommateur qui achète une boisson dans un contenant assujéti au système public de consignation verse automatiquement une consigne de 5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢ au détaillant. Ce dépôt est remboursé lors du retour du contenant vide.

## 1. Chez le détaillant

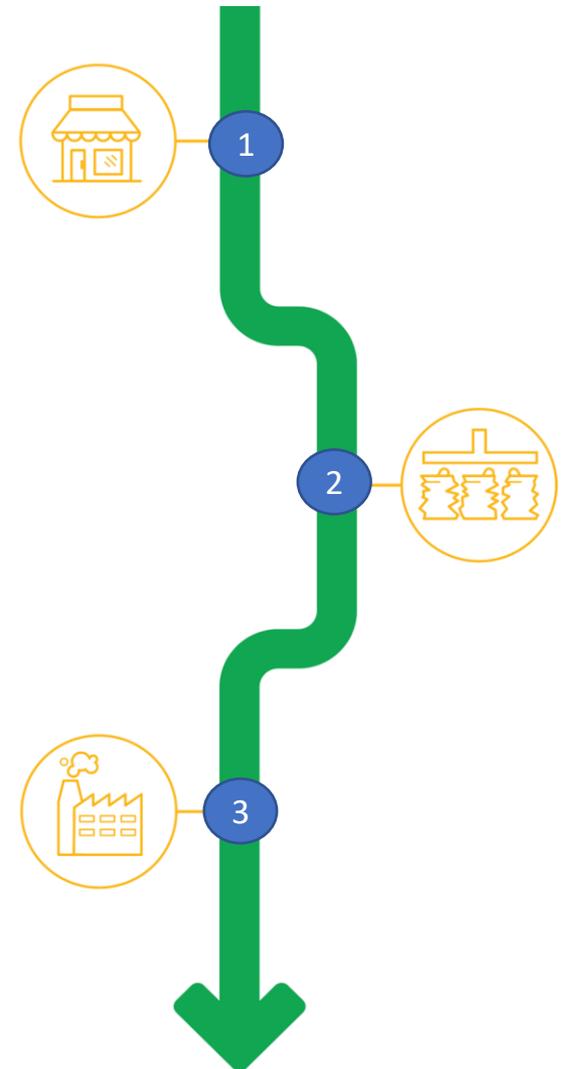
- L'embouteilleur ou le brasseur vend ses contenants au détaillant et collecte une consigne de 5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢;
- Le détaillant vend son contenant au consommateur et collecte une consigne de 5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢;
- Le consommateur rapporte le contenant au détaillant et obtient le remboursement de 5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢;
- L'embouteilleur ou le brasseur reprend les contenants vides et rembourse 5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢ au détaillant et lui verse une prime de 2 ¢ par contenant.

## 2. Chez le récupérateur/conditionneur

- L'embouteilleur ou le brasseur achemine les contenants vides chez le conditionneur;
- Le conditionneur trie les contenants selon le matériau;
- Les contenants sont acheminés vers des recycleurs d'aluminium, de plastique ou de verre.

## 3. Chez le recycleur

- Fonderie d'aluminium pour fabrication de lingots ou bobines d'aluminium;
- Usine de recyclage du verre;
- Usine de recyclage du plastique.



## Points de collecte

- Le système de consigne québécois est basé sur le retour des contenants chez les détaillants :
  - Un détaillant qui vend des contenants consignés de boissons gazeuses ou de bière dans des contenants à remplissage unique (CRU) se doit de les reprendre et de remettre au consommateur la valeur de la consigne;
- Il y a actuellement plus de 8 000 points de retour au Québec;
- Sur ces 8 000 points, 5 500 constituent près de 100 % du volume;
- Il y a environ 2500 gobeuses en fonction au Québec (réparties chez 1100 à 1200 détaillants).

### Notes:

- Il est important de noter que dans le contexte actuel, les contenants faisant partie de l'éventuelle consigne élargie sont récupérés par la filière de la collecte sélective, ou par des points de dépôts municipaux (conteneurs de verre, écocentres, etc.), ou par celle des déchets (ex. bouteilles de vin, carton multicouche)
- Il existe plusieurs systèmes parallèles privés de consigne (brasseurs, microbrasseries, certains contenants de produits laitiers, certains contenants d'eau)

# Performances du système actuel

La performance du système de consigne publique pour l'année de référence 2018 est détaillée dans le tableau ci-dessous.

ITEMS	ALUMINIUM	PLASTIQUE	VERRE	TOTAL
<b>CONTENANTS VENDUS</b>				
Embouteilleurs (boissons gazeuses)	844,7	229,1	22,5	1096,3
Brasseurs (bière)	1042,4	-	138,4	1180,8
<b>Total</b>	<b>1887,1</b>	<b>229,1</b>	<b>160,9</b>	<b>2277,1</b>
<b>CONSIGNES REMBOURSÉES</b>				
Embouteilleurs (boissons gazeuses)*	583,5	101,9	5,6	691
Brasseurs (bière)	604,5	37,3	99,6	741,4
Centres de tri	109,5	19,9	-	129,4
<b>Sous-total</b>	<b>1297,5</b>	<b>159,1</b>	<b>105,2</b>	<b>1561,8</b>
<b>Taux de consignes remboursées</b>	<b>68,76%</b>	<b>69,45%</b>	<b>65,38%</b>	<b>68,59%</b>
Contenants récupérés par la collecte sélective et non retournés pour la consigne	75,3	11,4	22,0	108,7
<b>Total des contenants récupérés</b>	<b>1372,8</b>	<b>170,5</b>	<b>127,2</b>	<b>1670,5</b>
<b>Taux de récupération des contenants consignés</b>	<b>72,75%</b>	<b>74,42%</b>	<b>79,06%</b>	<b>73,36%</b>

# Logistique de récupération

La logistique de récupération (retour des contenants) suit les étapes suivantes :

- Les CRU consignés en aluminium et en PET sont rapportés par l'utilisateur vers un point de collecte, où ils sont soit écrasés dans une gobeuse ou stockés dans des sacs en plastique;
- Les embouteilleurs de boissons gazeuses et les brasseurs se chargent ensuite de collecter les sacs de CRU récupérés, soit simultanément aux livraisons, soit par le biais de routes dédiées;
- Les bouteilles de bière en verre sont récupérées par les brasseurs lors des livraisons chez les détaillants et les points de livraison CSP (consommation sur place);
- Les contenants sont par la suite retournés vers les entrepôts afin d'optimiser le chargement des camions remorques pour le transport vers les différents conditionneurs;
- La grande majorité des CRU d'aluminium et de PET est transportée vers un même centre de tri spécialisé situé dans l'ouest de l'île de Montréal (Tomra). Les CRU y sont séparés par matériau puis par couleur, préparés et enfin expédiés vers des recycleurs.
  - À titre d'exemple, Tomra reçoit et conditionne environ 6 000 semi remorques de contenants annuellement.
- La majorité des CRU de verre (bière) est transporté vers les installations de 2M Ressources à Saint-Jean-sur-Richelieu pour y être conditionnés puis expédiés vers différents recycleurs.

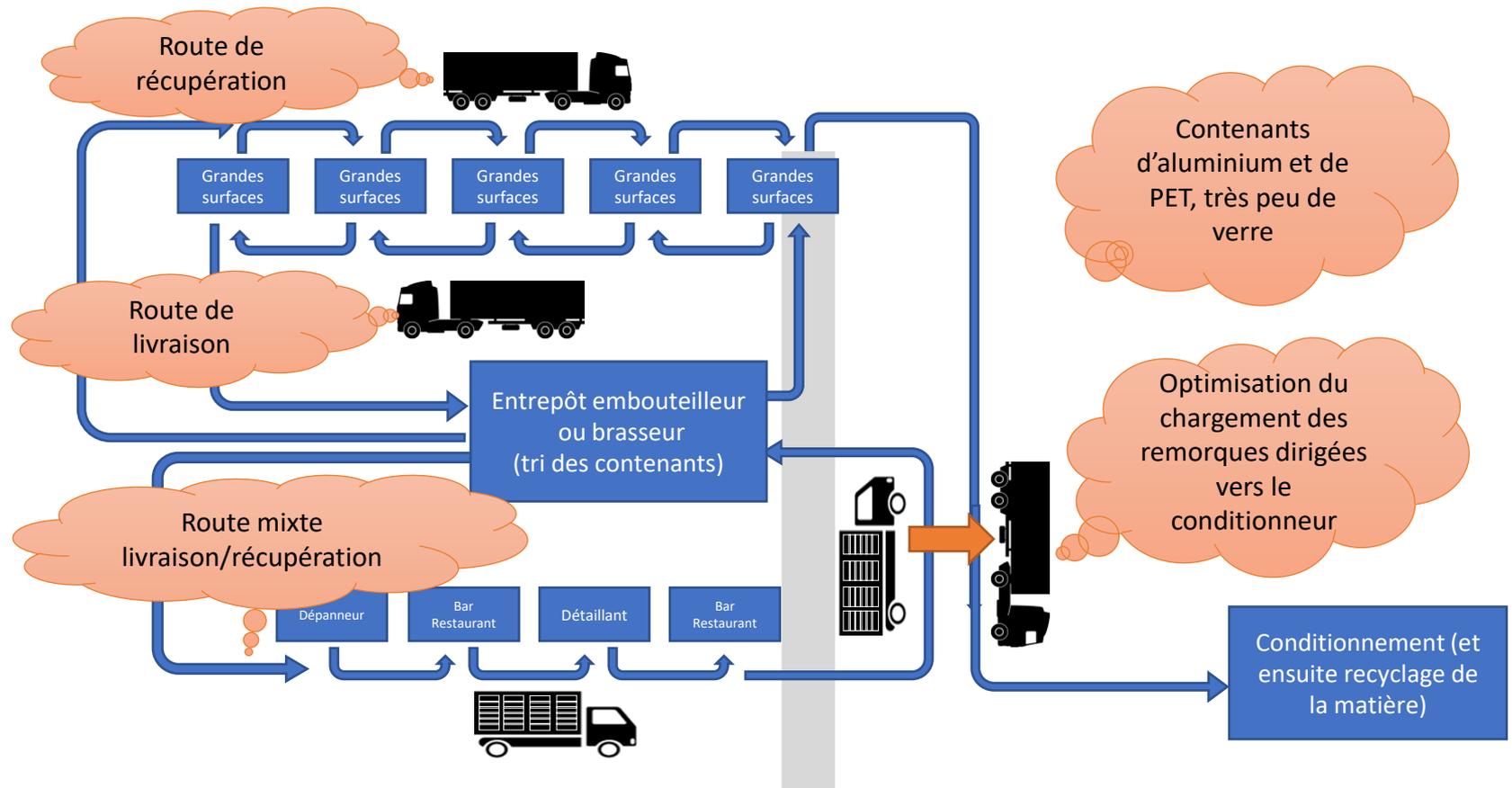


## Spécificités des régions éloignées

- Peu de vente de contenants en PET dans les régions éloignées;
- Les contenants sont retournés une ou deux fois par année, par exemple :
  - Manicouagan
  - Baie-James
  - Kuujuaq (par bateau)
- Iles de la Madeleine (2 conteneurs expédiés par bateau chaque mois).

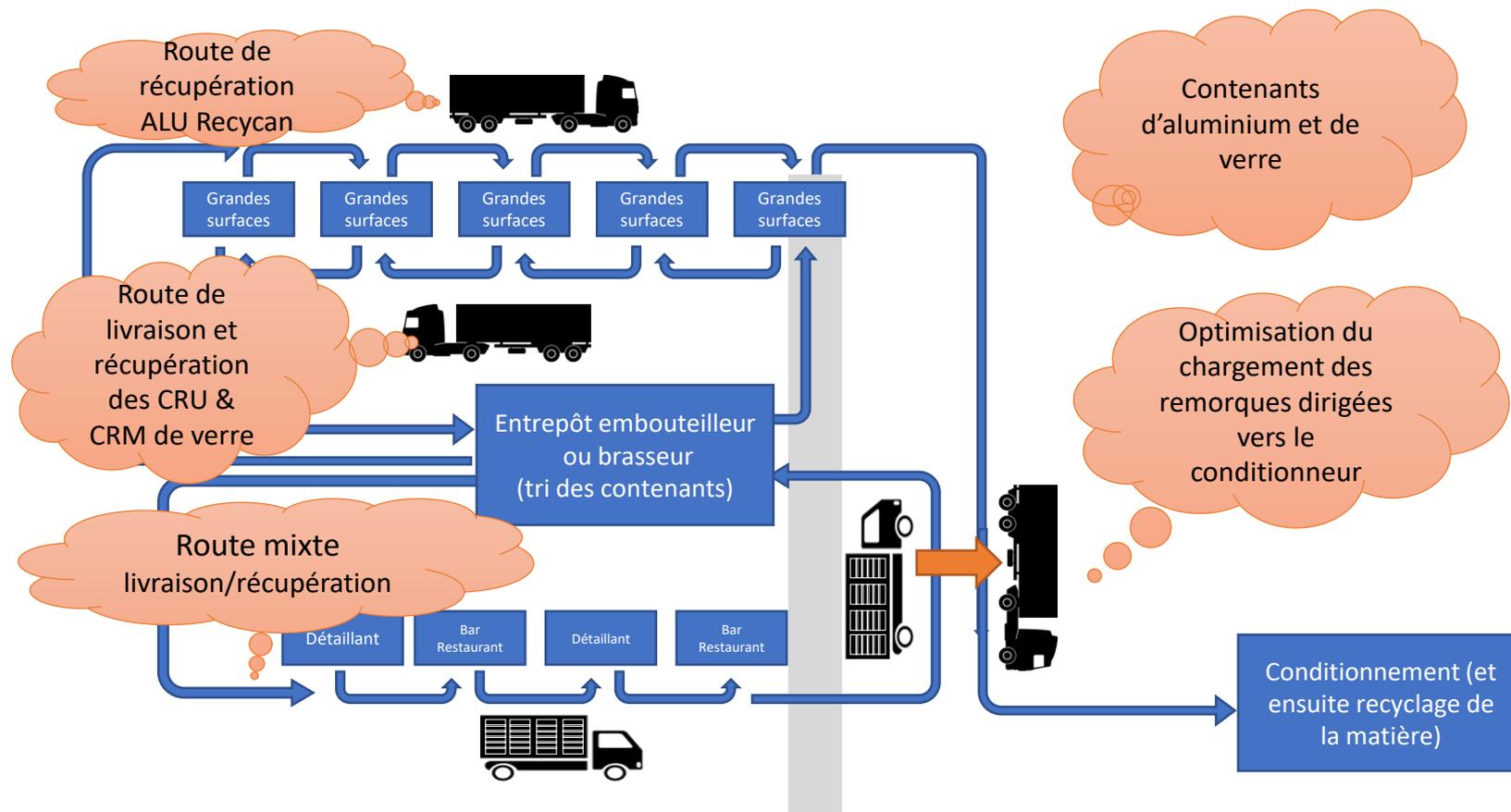
# Logistique de livraison et de collecte des embouteilleurs

Le diagramme ci-dessous montre comment les contenants mis en marché par **les embouteilleurs** sont collectés.



# Logistique de livraison et de collecte des brasseurs

Le diagramme ci-dessous montre comment les contenants mis en marché par **les brasseurs** sont collectés.



# Conditionneurs et recyclage de la matière

## Conditionnement

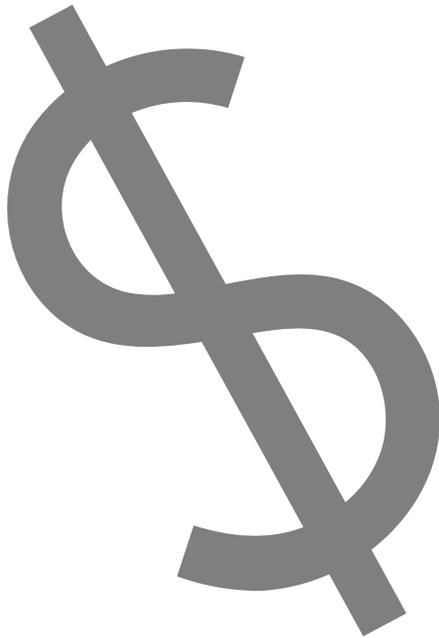
- Les frais de conditionnement sont facturés directement aux embouteilleurs et brasseurs;
- Les matières sont revendues aux recycleurs et remboursées aux embouteilleurs et brasseurs :
  - TOMRA – 95 % des contenants retournés par les points de collecte (détaillants)
    - Aluminium, PET, acier et très peu de verre
    - Embouteilleurs, brasseurs et centres de tri
  - Plastrec
    - PET en provenance des Centres de tri
  - 2M
    - Verre provenant des embouteilleurs et brasseurs
  - Bouteille Recyclée du Québec (BRQ)
    - Verre provenant des embouteilleurs et brasseurs
  - Gaudreault Environnement (faible volume)
    - CDT
    - Embouteilleur local

## Recyclage de la matière

- L'aluminium trié et conditionné est vendu à des alumineries<sup>1</sup> afin de produire de nouvelles canettes ou autres produits d'aluminium;
- Le PET est vendu majoritairement au Québec et transformé principalement en bouteilles, en contenants et emballages thermoformés (ex. : contenants d'œufs transparents) ou en fibres de polyester (ex. : tapis, vêtements en laine polaire, rembourrage);
- Le verre, pour sa part, est :
  - Utilisé par des fabricants de verre afin de refaire des contenants alimentaires ou de boissons<sup>2</sup>
  - Utilisé pour des matériaux de construction exigeants une qualité de verre avec un très faible niveau de contamination, tel que de la laine minérale ou des comptoirs de cuisines et salles de bain.

1 :hors Québec  
2: au Québec

# Éléments financiers du système



Les principaux points d'intérêt concernant les éléments financiers sont les suivants :

- Les contenants non retournés financent le système

Contenants	Quantité	Valeur
Mis en marchés	2 milliards	114 millions \$
Consignes remboursée	1,5 milliards	78 millions \$
Consignes non-remboursée	0,5 milliards	36 millions \$

- Boissons Gazeuses Environnement (BGE) gère le fonctionnement du système pour les CRU de boissons gazeuses
  - Frais de manutention remboursés aux détaillants (27M\$);
  - Frais de récupération hors-foyer;
  - Frais de gestion de RECYC-QUÉBEC<sup>1</sup>;
  - Frais de promotion et de gestion du programme.
- Les embouteilleurs et les brasseurs :
  - Assument les frais de la logistique de récupération des contenants (équipements, entretien, personnel et gestion);
  - Assument les frais de conditionnement des contenants;
  - Récupèrent les revenus de matières

<sup>1</sup> :les frais de gestion incluent :

Les activités d'inspection chez les conditionneurs, les détaillants et les distributeurs. La gestion des DM des adhérents, les listes de produits pour les récupératrices automatisées, les permis des adhérents, le calcul du surplus et toutes autres activités connexes au déploiement et au développement du système de consignment dans son ensemble.

# Description de systèmes pertinents

# Description de systèmes pertinents



Afin d'inspirer les équipes de travail de la phase 1 dans l'élaboration de solutions adaptées pour le Québec, nous avons recensé des analyses effectuées lors de travaux passés et avons également rencontré des experts et des intervenants de différents systèmes de consigne du Canada, des États-Unis et à l'international :

- 1. Description des systèmes de consigne pertinents** : Québec, Alberta, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Oregon (É-U), Michigan (É-U), New South Wales (Australie), Norvège et Lituanie.
- 2. Autres documents d'intérêt** : publications académiques, études de référence, mémoires d'organismes variés, articles.
- 3. Rencontres avec différents experts pour obtenir des précisions** : opérateurs de systèmes, fournisseurs et équipementiers, conditionneurs, consultants, etc.

La description des systèmes de consigne retenus a été répertoriée dans un document en vue des ateliers de travail de l'équipe de conception et du comité de design.

Ci-contre, le détail des éléments recensés pour chacun des systèmes documentés. Vous trouverez le tableau synthèse de ce document en annexe au présent rapport.

## Structure de description des systèmes retenus

Pour chacun des systèmes de consigne pertinents, nous avons fait ressortir les points suivants :

- Description sommaire de la région
- Intention du système / Programme
- Gouvernance
- Logistique et infrastructures
  - Points de collecte
  - Collecte hors-foyer (si disponible)
  - Retour aux recycleurs
- Paramètres du système – volumes (si disponible)
- Performances du système
- Financement du système
- Flux monétaire et des matériaux
- Autres sujets d'intérêt (varia)

# 04

## Analyse des parties prenantes

# Analyse des parties prenantes

## Méthodologie

- Présentation de la portée du projet et du cadre réglementaire en petits groupes;
- Les parties prenantes ont été invitées à exprimer leurs préoccupations et leurs positions;
- Ces éléments sont dynamiques; ils fluctuent en fonction de l'information présente et des interactions entre les parties prenantes;
- Cette analyse se base sur le portrait de la situation en début de projet.

## Les parties prenantes peuvent se classifier en Six groupes:

- Les producteurs actuels (Association des brasseurs du Québec/Association des microbrasseries);
- Les producteurs qui verront leur gamme de produits s'élargir (Association canadienne des Boissons; les détaillants (marques privées);
- Les producteurs futurs (les transformateurs laitiers (CILQ et Association des laiteries), les vignobles, cidreries, distillateurs et embouteilleurs de vin, jus et autres boissons (CTAQ));
- La société des alcools du Québec (SAQ) – metteur en marché de boissons alcooliques (vins, spiritueux et autres alcools);
- Les détaillants, qui ont également un deuxième rôle à titre de points de collecte des CRM/CRU Verre et des autres contenants consignés actuels;
- Les HRI (Hôtels, Restaurants et Industries) où leurs clients utilisent des contenants consignés (directement ou indirectement) – la Consommation Sur Place (CSP).

## En un clin d'œil

L'ensemble des parties prenantes démontre de l'inquiétude sur les coûts du système élargi de la consigne, notamment en raison du calendrier agressif d'implantation du projet.

L'utilisation d'un écofrais «CRF» externalisé est favorisée par l'ensemble des producteurs. Cela permettra d'illustrer aux consommateurs l'impact de la consigne sur les prix de vente, de le sensibiliser sur le coût de ses décisions d'achats et de limiter les distorsions du marché.

Les producteurs favorisent des points de collecte chez les détaillants pour minimiser les coûts et miser sur la proximité des points d'achat et de récupération afin de maximiser le taux de récupération.

Les détaillants en alimentation ne veulent plus que la cueillette des contenants se fasse en magasin pour des raisons d'affaires, d'espace disponible, de ressources humaines et de salubrité.

# 05

## Systeme de consigne élargie

# Système de consigne élargie

Cette section présente les résultats des rondes successives de design qui ont mené à l'élaboration de deux scénarios potentiels de système de consigne élargie.

Dans les pages suivantes, vous trouverez des informations sur les volumes de contenants à prévoir suite à l'élargissement de la consigne, des éléments de design communs aux deux scénarios potentiels et, finalement, le détail de chacun des scénarios potentiels retenus pour la phase 2 du projet global.

## Rappel – Critères de conception

Pour guider l'équipe de conception dans les ateliers de travail et pour que le comité de design puisse valider et bonifier les travaux, nous avons établi des principes directeurs de conception.

Il est utile de rappeler que ces principes directeurs de conception ont été développés et validés par les comités de pilotage interne et externe. Ils constituaient un des piliers du processus créatif. Ils sont présentés ci-contre.

Pour chaque principe directeur de conception, des critères de performance détaillés peuvent être établis. Ce niveau de détail se retrouve dans la présentation et la comparaison des scénarios dans les sections à cet effet.

<sup>1</sup> En cours de projet, RECYC-QUÉBEC a confirmé l'obligation pour les détaillants de reprendre les CRM et CRUV de verre pour la bière. Mentionné dans le document Analyse d'impact réglementaire du projet d'orientation de modernisation de la consigne.

## Rappel – Principes directeurs de conception

- 1 Favorisant l'atteinte des cibles de récupération et de recyclage des contenants de boisson: 90 % des contenants de boisson mis en marché en 2030 (domicile + hors-foyer)
- 2 Augmentant la récupération hors-foyer
- 3 Adaptés aux réalités géographiques, démographiques et climatiques du Québec
- 4 Permettant d'améliorer la qualité des matières récupérées
- 5 Favorisant le recyclage des contenants à travers des débouchés locaux
- 6 Offrant une logistique de récupération optimisée
- 7 Basé sur un réseau de récupération mixte détaillants et dépôts (et/ou autres)
- 8 Capitalisant sur la complémentarité des systèmes de consigne et de collecte sélective
- 9 Offrant la possibilité de maintenir un système séparé de retour, notamment chez les détaillants, pour les CRM (Brasseurs et/ou autres) <sup>1</sup>
- 10 Permettant d'accommoder des variations de +/- 25 % de volume en fonction de la saisonnalité
- 11 Permettant d'identifier, prévenir et limiter la fraude
- 12 Permettant à la fois efficience et pérennité
- 13 Minimisant l'empreinte écologique

# Volumes projetés, tendances, et éléments de design communs aux deux scénarios potentiels

# Volumes de contenants et centres de dépôts

Mis en marché									
En millions de contenants	2017			2025			2030		
<b>Total Métal</b>	1 808 mc	83%	28 928 tm	2 103 mc	43%	33 647 tm	2 133 mc	43%	34 130 tm
<b>Total Plastique</b>	231 mc	11%	8 778 tm	1 722 mc	35%	65 454 tm	1 804 mc	36%	68 571 tm
<b>Total Cartons multicouches</b>				572 mc	12%	17 169 tm	511 mc	10%	15 340 tm
Verre 5 cents (CRU)	20 mc	1%	4 000 tm		0%			0%	
Verre 10 cents (CRU)	132 mc	6%	27 720 tm	275 mc	6%	57 849 tm	289 mc	6%	60 788 tm
Verre 25 cents (CRU)				240 mc	5%	119 890 tm	252 mc	5%	126 006 tm
<b>Total Verre</b>	152 mc	7%	31 720 tm	515 mc	10%	177 739 tm	541 mc	11%	186 794 tm
<b>Total</b>	<b>2 191 mc</b>	<b>100%</b>	<b>69 426 tm</b>	<b>4 913 mc</b>	<b>100%</b>	<b>294 010 tm</b>	<b>4 990 mc</b>	<b>100%</b>	<b>304 835 tm</b>

Lors de l'élargissement de la consigne, le nombre de contenants mis en marché augmentera de plus de 100 % !

Poids moyen aluminium	16	Grammes
Poids moyen PET	38	Grammes
Poids moyen multicouches	30	Grammes
Poids moyen verre 5 cent	200	Grammes
Poids moyen verre 10 cent	210	Grammes
Poids moyen verre 25 cent	500	Grammes

Région	Population	Contenants	Dépôt Large	Dépôt Petit	Kiosque
Bas-Saint-Laurent (01)	197 689	98 844 500	1	2	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	275 538	137 769 000	2	2	14
Capitale-Nationale (03)	748 948	374 474 000	5	1	64
Mauricie (04)	360 227	180 113 500	3	2	20
Estrie (05)	329 747	164 873 500	4		21
Montréal (06)	2 050 053	1 025 026 500	4		236
Outaouais (07)	371 242	185 621 000	3		31
Abitibi-Témiscamingue (08)	144 273	72 136 500	1	1	8
Côte-Nord (09)	81 262	40 631 000		2	0
Nord-du-Québec (10)	27 982	13 991 000		1	(2)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	88 194	44 097 000		3	(4)
Chaudière-Appalaches (12)	428 437	214 218 500	2	2	34
Laval (13)	439 754	219 877 000	3		40
Lanaudière (14)	513 445	256 722 500	4		44
Laurentides (15)	620 955	310 477 500	4	1	53
Montérégie (16)	1 569 202	784 601 000	11	1	136
Centre-du-Québec (17)	240 088	120 044 000	2		20
<b>Total</b>	<b>8 544 632</b>	<b>4 272 316 000<sup>1</sup></b>	<b>50</b>	<b>18</b>	<b>726</b>

Les deux scénarios élaborés comptent sur des centres de dépôts pour permettre de coordonner la collecte de contenants CSP, les efforts de récupération hors-foyer et pour traiter les retours de contenants particuliers (ex. grandes quantités, contenants endommagés, comptes commerciaux, contenants provenant de points de collecte de type *bag drop*).

Une analyse sommaire de la répartition de la population nous permet d'évaluer approximativement que 68 dépôts seraient nécessaires.

<sup>1</sup> Basé sur 85% de retour des contenants mis en marché en 2030

---

# Éléments de design communs

L'élaboration des scénarios potentiels a fait ressortir des éléments de design qui étaient communs aux deux alternatives de système de consigne proposées :

- Stratégie de récupération basée sur deux flux de matière
- Déploiement de centres de dépôt régionaux

## **Stratégie de récupération basée sur deux flux de matière**

Les scénarios potentiels visent à séparer les matières en deux flux :

- Flux léger : les contenants de métal, plastiques et multicouches, une fois compressés, peuvent être séparés assez facilement par un conditionneur en utilisant des technologies optiques ou des courants de Foucault;
- Flux lourd : les contenants de verre (CRU) peuvent être récupérés de différentes façons, soit ronds, brisés ou brisés séparés par couleur :
  - Ronds pour les détaillants n'ayant pas les volumes nécessaires pour implanter des gobeuses à verre;
  - Brisés en flux séparés par couleur pour les points de collecte ayant un volume de contenants suffisants et situés dans une région où la logistique de transport en flux séparé est économiquement viable (saturation du marché de la refonte);
  - Brisés en flux mélangé dans les situations où un flux séparé n'est pas économiquement favorable;

Cette stratégie a pour objectifs de simplifier l'automatisation des points de collecte (gobeuses), d'éviter de séparer le verre par couleur si non rentable et de simplifier la logistique de récupération. Elle permet également d'expédier les flux chez les conditionneurs appropriés.

---

# Éléments de design communs (suite)

## Déploiement de dépôts régionaux

Un certain nombre de centres de dépôt seront déployés dans les différentes régions du Québec (environ 68). Ces dépôts remplacent les entrepôts des brasseurs et embouteilleurs utilisés actuellement pour consolider les contenants récupérés lors des tournées de collecte chez les détaillants et dans les CSP. Les dépôts seront les points de chute des contenants récupérés dans les différents points de collecte de leur région, notamment :

- Les détaillants : les contenants provenant des détaillants peuvent être ronds, écrasés (métal, plastique et cartons multicouches) ou encore détruits (verre séparé par couleur ou mélangé);
- Les kiosques (du scénario 2) : les contenants provenant des kiosques sont récupérés par des machines entièrement automatisées et sont soit écrasés (métal, plastique et carton) soit détruits (verre séparé par couleur ou mélangé);
- Les CSP et hors-foyer : les circuits de collecte de contenants dans les sites de consommation sur place et de récupération de contenants hors-foyer.

En ce qui a trait à la réception de lots spéciaux de contenants, les organismes ou individus voulant retourner un grand nombre de contenants seront redirigés vers les centres de dépôt. Les dépôts seront également mis à profit pour supporter le déploiement de points de collecte de type *bag drop* (automatisés) le cas échéant.

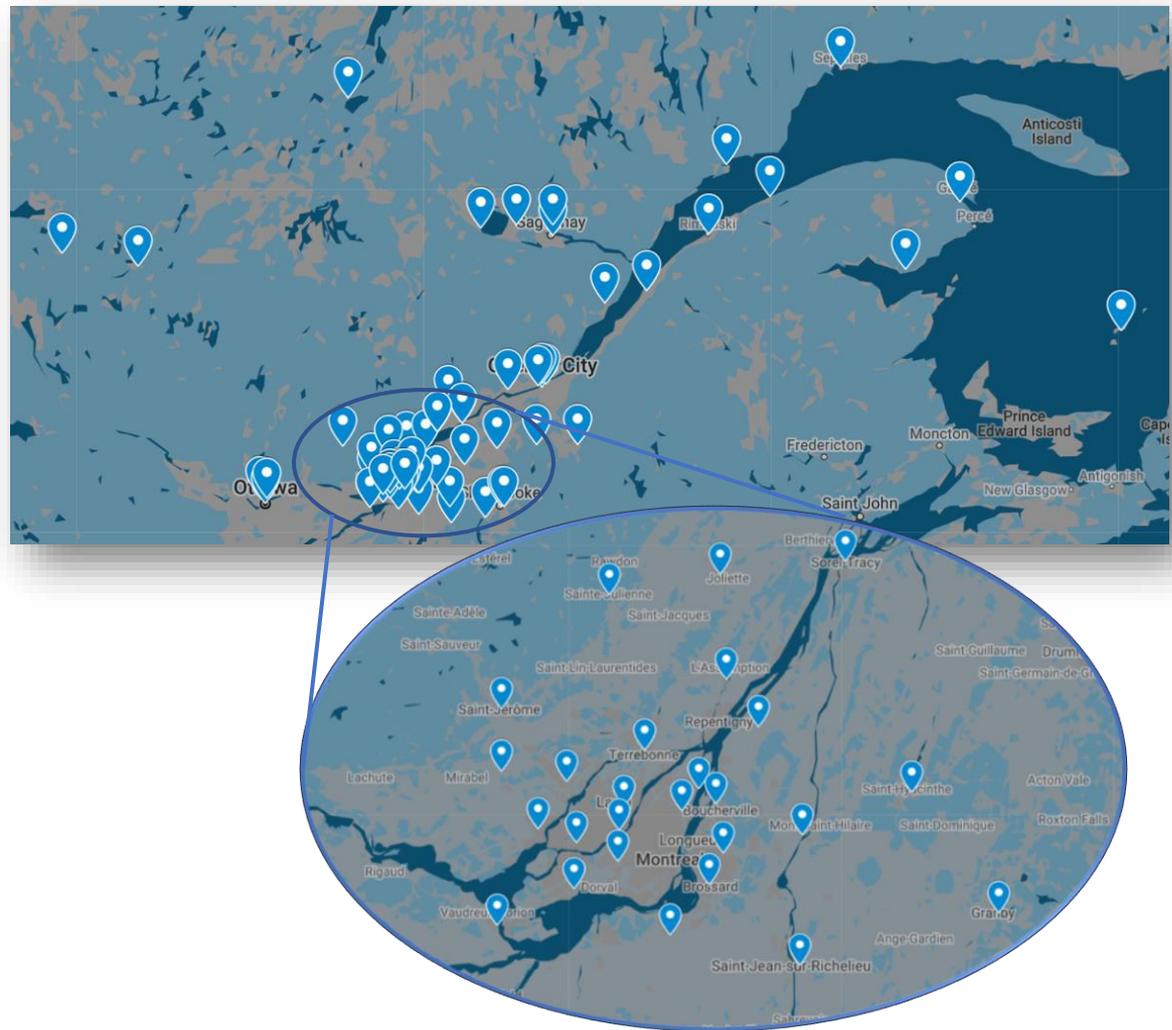
Finalement, les centres de dépôt permettent d'optimiser le transport et de contrôler la fraude. En effet, près de 100 % des contenants seront écrasés ou brisés après leur passage aux centres de dépôt. Cette mesure vise à optimiser le transport, mais aussi à éviter que des contenants non altérés soient réintroduits dans le circuit. Les dépôts permettent également un contrôle additionnel de la fraude (ex. contenants transfrontaliers ou non consignés) en facilitant le recomptage de certains lots.

Finalement, en cas d'incapacité de recevoir et traiter la matière dans un dépôt donné, les collectes de matières peuvent être déviées dans des dépôts voisins pour répartir le traitement du volume de contenants dans le système.

# Éléments de design communs (suite)

## Les 68 centres de dépôt du Québec

- Ci-contre, le positionnement approximatif des dépôts proposés.
- 26 d'entre eux seront déployés en fonction de la densité de population
  - 16 Grand Montréal
    - 4 Couronne Nord
    - 3 Laval
    - 4 Ile de Montréal
    - 5 Couronne Sud
  - 5 Région de la Capitale-Nationale
  - 3 Sherbrooke
  - 2 Gatineau



# Sommaire comparatif des scénarios potentiels

Élément	Système actuel	Retour chez détaillants (scénario 1)	Dépôt / kiosques (scénario 2)
<b>Points de collecte</b>	La grande majorité des détaillants (environ 8 000) récupèrent tous les types de contenants		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 700 kiosques</li> <li>• Près de 300 points de collecte en région</li> <li>• 68 dépôts</li> </ul>
	CRM et CRUV de bière peuvent être retournés chez les détaillants		
<b>Récupération aux points de collecte</b>	Les brasseurs (et Recycan) et les embouteilleurs	Des transporteurs locaux sont mobilisés pour effectuer le transport entre les points de collecte et les dépôts régionaux	
<b>Centre de dépôt</b>	Les entrepôts des brasseurs et embouteilleurs sont utilisés pour consolider les volumes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 68 centres de dépôts automatisés</li> <li>• Réception des matières provenant des points de collecte</li> <li>• Ligne commerciale pour CSP, hors-foyer et clients spéciaux</li> <li>• Possibilité de recomptage</li> </ul>	
	Les activités de collecte sont gérées à partir des entrepôts des brasseurs et embouteilleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque dépôt gère les activités de son territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupération des contenants provenant des points de collecte</li> <li>• Récupération des contenants provenant des CSP</li> <li>• Récupération hors-foyer</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Transport vers les conditionneurs</b>	Les brasseurs (et Recycan) et les embouteilleurs	Un transporteur national est mobilisé pour effectuer le transport entre les centres de dépôt et les conditionneurs <sup>1</sup>	
<b>Conditionnement et recyclage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un conditionneur de verre principal</li> <li>• Utilisation pour la refonte</li> <li>• Usine de Tomra traite 95 % du PET et de l'alu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditionnement deux flux Léger : métal, plastiques, cartons</li> <li>• Lourd : verre <ul style="list-style-type: none"> <li>• Flux séparé en couleur pour répondre au marché de la refonte</li> <li>• Flux mélangé pour optimiser les coûts de collecte et de logistique</li> </ul> </li> </ul>	

<sup>1</sup> Un droit de premier refus sera accordé aux producteurs

# Scénario no 1

Retour chez les détaillants  
(participation de la majorité des détaillants)

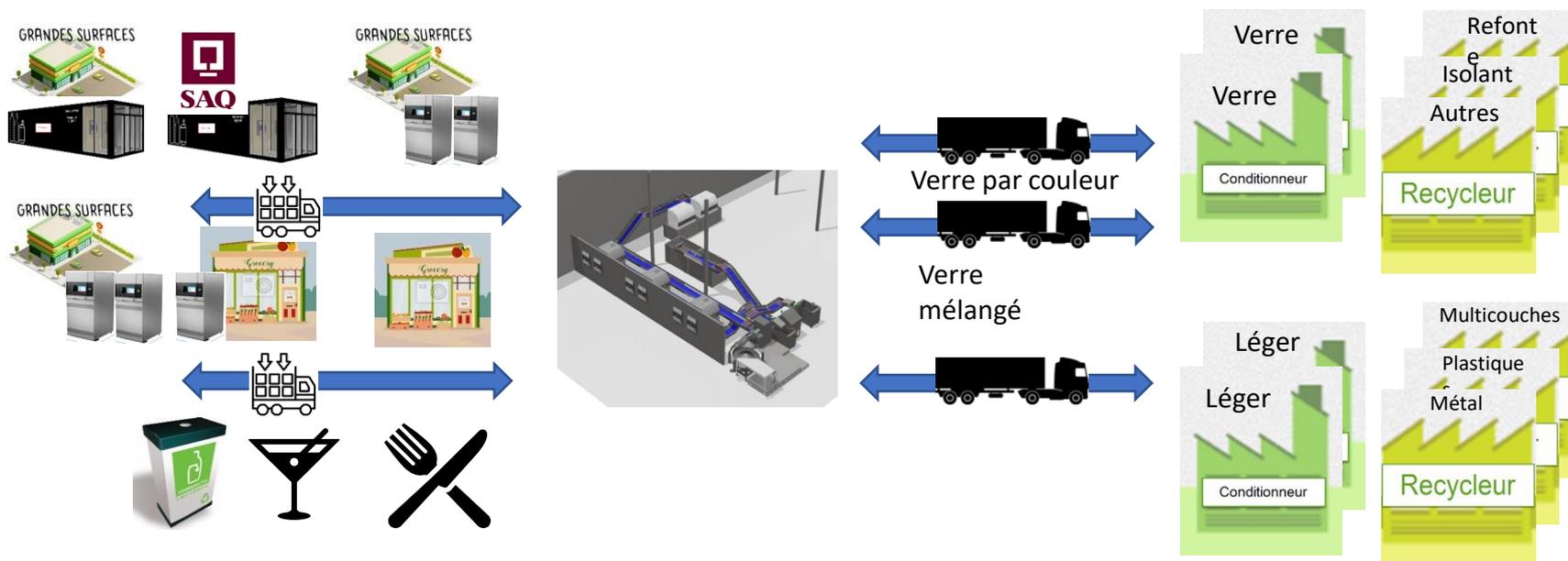
# Scénario no 1

## Retour chez les détaillants

Principe, contrainte(s) et composantes du système	Détails
<b>Principe de base</b>	Prolongement du principe actuel de retour chez les détaillants <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une série de dépôt sont ajoutés pour permettre de coordonner les activités de collecte chez les détaillants, les CSP et le hors-foyer;</li> <li>• Possibilité, à partir des centres de dépôt d'offrir un meilleur service de collecte et d'assister les détaillants;</li> <li>• Récupération automatisée, flux léger et flux lourd dans des bacs roulants.</li> <li>• Maintien du retour CRM et CRUV bière chez les détaillants               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserve le modèle actuel livraison reprise (incluant microbrasseries)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Nécessite la participation massive des détaillants
<b>Centres de dépôt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ 68 dépôts sont déployés sur le territoire</li> <li>• Ne sont pas nécessairement des points de collecte réguliers</li> <li>• Les dépôts acceptent tout (incluant CRM contre compensation des Brasseurs)</li> </ul>
<b>Points de collecte</b>	Retour de tous les types de contenants chez les détaillants (intérieur ou extérieur)
<b>Service de collecte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloté par les dépôts associés</li> <li>• Possibilité pour les producteurs de participer à la récupération des contenants chez les détaillants</li> </ul>
<b>Conditionnement et recyclage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditionneurs flux léger</li> <li>• Conditionneurs flux lourd (verre séparé par couleur ou mélangé)</li> </ul>

# Scénario no 1 (suite)

## Retour chez les détaillants



- Récupération des contenants des détaillants à partir des centres de dépôt
- Possibilité de collecte de contenants à l'extérieur des commerces
- Récupération CSP et hors-foyer coordonnée par les dépôts
- Mise à niveau des gobeuses vers des gobeuses à bacs lorsque possible
- Les dépôts s'efforcent d'alléger la tâche de leurs détaillants affiliés
  - Récupération fréquente et prédictive
  - Possibilité de tri complémentaire
- Les points de collecte récupèrent le verre en couleurs séparées ou mixtes, en fonction des besoins du marché et du contexte des points de collecte (maximisation des revenus de matières)

# Scénario no 2

## Dépôts / Kiosques

## Scénario no 2

### Dépôts / Kiosques

Principe, contrainte(s) et composantes du système	Détails
<b>Principes de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau de points de collecte automatisés est mis en place pour compléter les 300 points de collecte en région (acceptant tous les CRUS de la consigne publique)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dépôts sont implantés pour permettre de coordonner les activités de récupération dans les points de collecte, les CSP et le hors-foyer</li> <li>• Possibilité, à partir des centres de dépôt d'offrir un meilleur service de collecte et d'assister les détaillants (récupération des CRUV de bière)</li> <li>• Récupération automatisée, flux léger et flux lourd dans des bacs roulants</li> </ul> </li> <li>• Maintien du retour CRM et CRUV bière chez la grande majorité des détaillants               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserve le modèle actuel livraison reprise (incluant microbrasseries)</li> <li>• Possibilité de récupérer les contenants vins et autres avec retour au dépôt (à évaluer avec les brasseurs)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Nécessite la gestion des demandes de participation au système
<b>Centres de dépôt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ 68 dépôts sont déployés sur le territoire</li> <li>• Pilotent la récupération des contenants aux points de collecte</li> <li>• Les dépôts sont également des points de collecte réguliers</li> <li>• Les dépôts acceptent tout (incluant CRM contre compensation des Brasseurs)</li> </ul>
<b>Points de collecte</b>	<p>En plus des centres de dépôt qui sont aussi des points de collecte, un ensemble de points de collecte se déploie sur le territoire de chacun des centres de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 700 kiosques et 300 points de collecte</li> <li>• Détaillants (pour le CRM et CRUV de bière)</li> </ul>

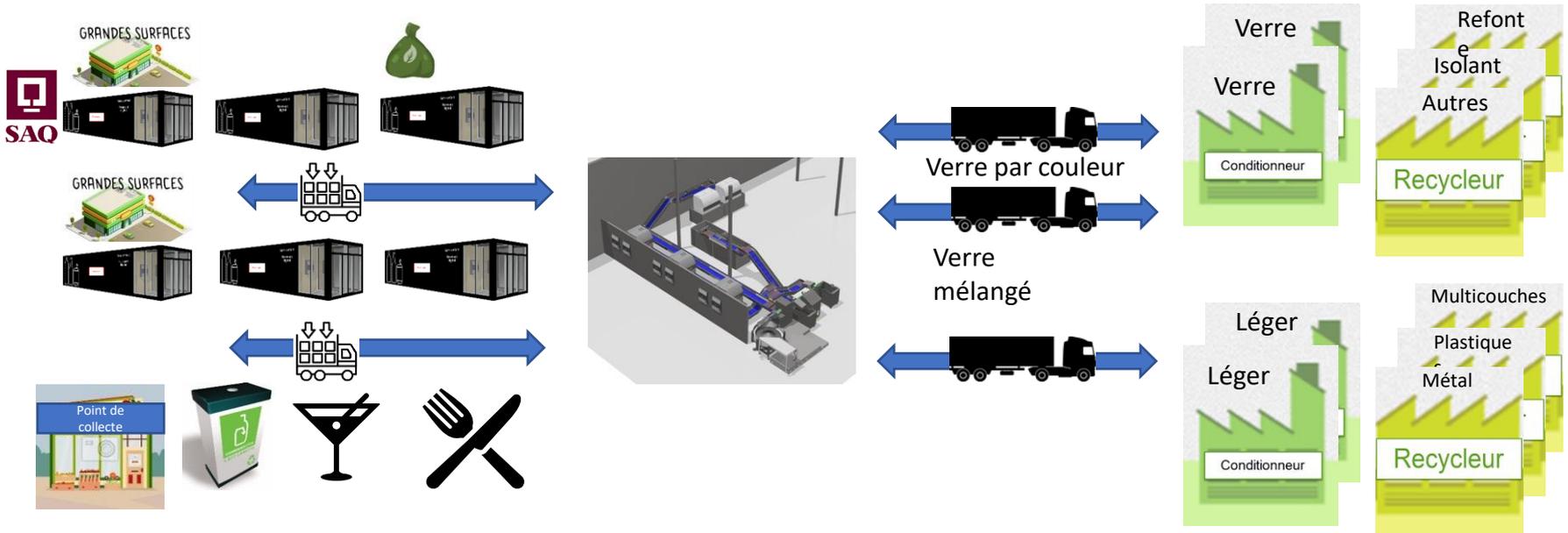
(Suite à la page suivante)

## Scénario no 2 (suite)

### Dépôts / Kiosques

Principe, contrainte(s) et composantes du système	Détails
<b>Points de collecte</b>	<p>En plus des centres de dépôt qui sont aussi des points de collecte, un ensemble de points de collecte se déploie sur le territoire de chacun des centres de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 kiosques doubles répartis sur le territoire;</li> <li>• 200 kiosques simples (avec possibilité <i>bag drop</i>);</li> <li>• 300 points de collecte dans les petites municipalités éloignées (hypothèse);</li> <li>• Possibilité d'utilisation stratégique de <i>bag drops</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions éloignées, isolées ou présentant des enjeux particuliers</li> <li>• Centres urbains à haute densité de population.</li> </ul> </li> </ul> <p>Note : chaque point de collecte récupère tous les types de contenant</p>
<b>Service de collecte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloté par les dépôts associés</li> <li>• Les brasseurs (et possiblement d'autres producteurs et 1er MEM) peuvent participer à la récupération en CSP et/ou au transport des contenants entre les centres de dépôt et les conditionneurs</li> </ul>
<b>Conditionnement et recyclage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditionneurs flux léger</li> <li>• Conditionneurs flux lourd (verre séparé par couleur ou mélangé)</li> </ul>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéploiement des gobeuses récentes (1 000 approx.) dans certains points de collecte</li> </ul>

## Scénario no 2 (suite) Dépôts / Kiosques



- Récupération des contenants des points de collecte à partir des centres de dépôt
- Capitalisation des points de collecte conjoints (proximité des points d'achat)
- Récupération CPS, hors-foyer et autres points de collecte coordonnée par les dépôts
- Les points de récupération acceptent toutes les matières
- Les points de collecte récupèrent le verre en couleurs séparées ou mixtes en fonction des besoins du marché et du contexte des points de collecte (maximisation des revenus de matière)

# Analyse comparative des scénarios

---

## Analyse comparative des scénarios

Vous trouverez dans les pages suivantes une analyse comparative des deux scénarios potentiels présentés dans les sections précédentes.

L'analyse comparative est basée sur les principes directeurs de conception, approuvés en début de projet, et sur leurs critères de performance respectifs.

Afin de présenter l'analyse de façon claire et concise, nous avons pris le scénario 1 comme point de référence.

Il est important de considérer qu'un nouveau scénario pourrait émerger et s'imposer comme la solution finale au cours des prochaines phases.



# Analyse comparative des scénarios (suite)

Critères de performance		Scénario 1 Retour chez détaillants	Scénario 2 Dépôts / kiosques	Scénario 2 vs scénario 1 (référence)	
<b>1. Favorise l'atteinte des cibles de récupération et de recyclage des contenants de boisson (90 % en 2030)</b>					
a	Cibles de récupération et capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>8 000 détaillants</li> <li>Statu quo avec situation actuelle</li> <li>68 centres de dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>700 kiosques</li> <li>300 points de collecte</li> <li>68 centres de dépôt</li> </ul>	Impact positif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout les contenants acceptés</li> </ul>
b	Facilité d'accès			Impact négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement de paradigme</li> <li>Plus risqué par rapport à l'atteinte des objectifs</li> </ul>
c	Changements d'habitudes chez les consommateurs			Impact négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impose un changement d'habitude chez le consommateur</li> <li>À confirmer lors des pilotes</li> </ul>
<b>2. Augmente la récupération hors-foyer</b>					
a	Consommation sur place	Même mode opérationnel		Impact nul	
b	Hors-foyer	Même mode opérationnel		Impact nul	
<b>3. Est adapté aux réalités géographiques, démographiques et climatiques du Québec</b>					
a	Tolérance aux intempéries des équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains équipements installés à l'extérieur (kiosques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs équipements installés à l'extérieur (kiosques)</li> </ul>	À valider	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sera évalué lors des pilotes</li> </ul>
b	Fréquentation selon la température			À valider	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sera évalué lors des pilotes</li> </ul>

Note: basé sur l'hypothèse que les deux scénarios performant avec le même taux de récupération de contenants  
2020-09-21

## Analyse comparative des scénarios (suite)

Critères de performance	Scénario 1 Retour chez détaillants	Scénario 2 Dépôts / kiosques	Scénario 2 vs scénario 1 (référence)		
4. Permet d'améliorer la qualité des matières récupérées					
a	Optimisation de la valeur de revente de la matière récupérée	Même mode opérationnel	Impact nul		
5. Favorise le recyclage des contenants à travers des débouchés locaux					
a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité des conditionneurs</li> <li>Débouchés</li> </ul>	Même mode opérationnel	Impact nul		
6. Offre la possibilité de maintenir le système de retour chez les détaillants pour les CRM					
a	Maintien du système de retour des CRM	Possible dans les deux scénarios	Impact négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité des consommateurs de distinguer les CRU et les CRM ?</li> <li>Créer un retour différent pour les CRM et CRUV de bière ?</li> </ul>	
7. Permet d'accommoder des variations de +/- 25 % de volume en fonction de la saisonnalité					
a	Capacité de retour	<ul style="list-style-type: none"> <li>8 000 détaillants</li> <li>68 centres de dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>700 kiosques</li> <li>300 points de collecte</li> <li>68 centres de dépôt</li> <li>Disposant d'équipements plus performants</li> </ul>	À valider	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sera évalué lors des pilotes</li> </ul>
b	Accessibilité des points de retour selon les facteurs saisonniers			À valider	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sera évalué lors des pilotes</li> </ul>

Note: basé sur l'hypothèse que les deux scénarios performant avec le même taux de récupération de contenants  
2020-09-21

## Analyse comparative des scénarios (suite)

Critères de performance		Scénario 1 Retour chez détaillants	Scénario 2 Dépôts / kiosques	Scénario 2 vs scénario 1 (référence)	
8. Permet d'identifier, prévenir et limiter la fraude					
a	Prévention de la fraude	Possible dans les deux scénarios		Impact nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>À prévoir lors des prochaines phases</li> </ul>
9. Offre une logistique de récupération optimisée					
a	Entre les points de collecte et les dépôts	8 000 points de collecte	1 000 points de collecte	Impact positif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Beaucoup moins de points de collecte à desservir</li> </ul>
b	Entre les dépôts et les conditionneurs	Même mode opérationnel		Impact nul	
10. Permet à la fois efficience et pérennité					
a	Investissements initiaux <ul style="list-style-type: none"> <li>Immobilisation</li> <li>Équipements</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8 000 détaillants</li> <li>Mise à niveau des gobeuses de plusieurs sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>700 nouveaux kiosques</li> <li>Disposant d'équipements plus performants</li> </ul>	À valider	<ul style="list-style-type: none"> <li>À évaluer lors des prochaines phases</li> <li>Modèle économique</li> </ul>
b	couts du conditionnement	Même mode opérationnel		Impact nul	

Note: basé sur l'hypothèse que les deux scénarios performant avec le même taux de récupération de contenants

## Analyse comparative des scénarios (suite)

Critères de performance		Scénario 1 Retour chez détaillants	Scénario 2 Dépôts / kiosques	Scénario 2 vs scénario 1 (référence)	
11. Minimise l’empreinte environnementale					
a	Points de collecte	8 000 détaillants 68 centres de dépôt	700 kiosques 300 points de collecte 68 centres de dépôt	Impact négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de déplacements KM nécessaires par les consommateurs pour se rendre aux points de collecte</li> </ul>
b	Transport points de collecte vers centres de dépôt		Moins de points de collecte même poids	Impact légèrement positif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du nombre de KM total à parcourir</li> </ul>
c	Centres de dépôt	Même mode opérationnel		Impact nul	
d	Transport entre centres de dépôts et conditionneurs	Même mode opérationnel		Impact nul	
e	Conditionnement recyclage	Même mode opérationnel		Impact nul	
f	Récupération des CSP	Même mode opérationnel		Impact nul	
g	Récupération hors-foyer	Même mode opérationnel		Impact nul	

Note: basé sur l’hypothèse que les deux scénarios performant avec le même taux de récupération de contenants

# Esquisse du modèle financier

# Objectifs et principes généraux

## Esquisse:

Première forme, traitée à grands traits et généralement en dimensions réduites, de l'œuvre projetée.

L'esquisse est à distinguer de l'ébauche, qui est l'œuvre même au premier stade de son exécution.

Déf. Dictionnaire Le Larousse

Une esquisse du modèle financier des scénarios potentiels (1 et 2) ont été développées en phase 1 à des fins de comparaison et de validation des scénarios.

L'esquisse a été développée en utilisant les principaux postes des produits et des charges d'un modèle financier.

La construction des esquisses nécessitait de poser des hypothèses tant au niveau des volumes de contenants (2030), des taux de récupération par point de collecte et par matière que des prix de vente des matières de base et de frais d'exploitation.

La structure (les postes de produits et de charges) et la mécanique des calculs font l'objet d'un consensus auprès des membres du consortium des producteurs : l'esquisse du modèle financier capture efficacement les opérations du système de consignation et permet de faire des hypothèses d'écofrais par contenant par matière.

Plusieurs parties prenantes ont été consultées, une revue des études de coûts au Canada, aux É.-U. ainsi qu'à l'international a été complétée. Malgré ces efforts, les hypothèses de prix et de coûts ont fait l'objet de discussions avec des experts, des membres de l'équipe de conception du projet et du comité de pilotage sans toutefois parvenir à faire consensus.

À ce moment-ci du projet (phase 1), en dépit des efforts de tous, ces hypothèses ne sont pas jugées suffisamment précises pour produire des résultats assez fiables pour en permettre la publication.

Les travaux qui seront réalisés en phase 3 permettront d'augmenter la fiabilité des données et d'utiliser l'esquisse dans le développement d'un modèle financier plus complet qui permettra de guider les choix nécessaires à l'élaboration de recommandations finales.

# Esquisse du modèle financier (structure)

<b>Produits</b>				<b>Charges</b>	
<b>Revenus nets de la consigne (Consignes reçues - consigne payées)</b>				<b>Manutention et autres charges points de collecte</b>	
Métal				Métal	
Plastique				Plastique	
Cartons multi-couches				Cartons multi-couches	
Verre (0.10\$)				Verre (0.10\$)	
Verre (0.25\$)				Verre (0.25\$)	
		Sous-total	- \$		Sous-total - \$
<b>Produits de la vente de matière</b>				<b>Logistique points de collecte vers conditionneur</b>	
Métal				Métal	
Plastique				Plastique	
Cartons multi-couches				Cartons multi-couches	
Verre (0.10\$)				Verre (0.10\$)	
Verre (0.25\$)				Verre (0.25\$)	
		Sous-total	- \$		Sous-total - \$
		Total	- \$		
				<b>Tri et conditionnement</b>	
				Métal	
				Plastique	
				Cartons multi-couches	
				Verre (0.10\$)	
				Verre (0.25\$)	
				Sous-total	- \$
				Total	- \$
				<b>Autres charges</b>	
				<b>Frais de gestion</b>	
				ISE (Infrastructure, sensibilisation et éducation)	
				Coût collecte sélective	
				Fonds de réserve (coût)	
				Total	- \$
				<b>Surplus (déficit) opérationnel</b>	
					- \$

# Esquisse du modèle financier (la structure)

## Répartition par matière et calcul Écofrais

### Surplus (déficit) avant autres charges

	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Surplus (déficit)</u>
Métal	- \$	- \$	- \$
Plastique	- \$	- \$	- \$
Cartons multi-couches	- \$	- \$	- \$
Verre (0.10\$)	- \$	- \$	- \$
Verre (0.25\$)	- \$	- \$	- \$

### Répartition (hypothèse)

<u>Autres charges</u>	<u>Frais de base</u>	<u>Par contenant</u>	
Métal	- \$	- \$	- \$
Plastique	- \$	- \$	- \$
Cartons multi-couches	- \$	- \$	- \$
Verre (0.10\$)	- \$	- \$	- \$
Verre (0.25\$)	- \$	- \$	- \$

<u>Surplus (déficit) par matière</u>	<u>Surplus (déficit)/matière Écofrais par contenant</u>	
Métal	- \$	- \$
Plastique	- \$	- \$
Cartons multi-couches	- \$	- \$
Verre (0.10\$)	- \$	- \$
Verre (0.25\$)	- \$	- \$
		- \$

# 06

## Projets pilotes identifiés

# Projets pilotes identifiés

## Projet pilote :

Réalisation à petite échelle, effectuée à titre expérimental, en vue de vérifier les paramètres conceptuels d'un projet

Déf. Office québécois de la langue française

Durant les cycles de conception des scénarios potentiels, plusieurs éléments conceptuels ont pu être validés par le biais de comparaison avec des systèmes de consigne similaires, de rencontres avec des experts, de visites chez des équipementiers ou chez des conditionneurs. Toutefois, certains paramètres, pour lesquels nous avons posé des hypothèses avec les équipes de travail, doivent être vérifiés avec des projets pilotes ciblés.

Les projets pilotes identifiés sont détaillés dans les pages suivantes.<sup>1</sup> Il y en a deux types :

- Centre de dépôt régional
  - Dépôt manuel en région éloignée
  - Dépôt automatisé en région (ville de 70 000 habitants)
- Kiosque
  - Dans un local à proximité d'un détaillant
  - Stationnement d'une SAQ
  - Région de Montréal ou de Granby
  - Deux configurations différentes de kiosque

Au moins trois autres idées de projets pilotes avaient émergés des travaux, mais ont été jugés non prioritaires ou risqués. Ils n'ont donc pas été retenus pour la phase 2. (gobeuses à verre, cloche semi-enfouie avec gobeuse et gobeuse dans une station de métro).

<sup>1</sup> Les objectifs, indicateurs de performance et mesures des projets pilotes seront précisés lors de l'élaboration des cahiers des charges en phase 2

---

# Projet pilote : centre de dépôt régional

- Intention du pilote
  - Déléguer la récupération des contenants d'un territoire à un organisme dans un contexte régional.
  - Opération d'un centre de dépôt avec prise en charge de la gestion de la récupération de contenants issus des CSP et hors foyer :
    - Contenants actuellement consignés + tous les nouveaux contenants de la consigne élargie;
    - Opération d'un dépôt de remboursement de consigne;
    - Gobeuses (RVM) et comptoir avec commis pour remboursement;
    - Le centre de dépôt orchestre (en collaboration avec les producteurs) la récupération des contenants consignés sur son territoire.
- Objectifs
  - Évaluer l'expérience client du retour en dépôt;
  - Évaluer la capacité de gérer la récupération en CSP et hors-foyer par l'opérateur d'un dépôt.
- Organismes potentiellement impliqués
  - Zone Emploi (Mont-Laurier) en collaboration avec la Laiterie des Trois Vallées;
  - Marché St-Pierre IGA (Granby).
- Contraintes et opportunités
  - Obtenir une dérogation de récupération pour les marchands du territoire (sauf pour les CRM et CRUVB);
  - Comportements du consommateur à influencer (plan de communications et d'éducation des consommateurs, promotions et publicité);
  - Tirage de prix pour stimuler la récupération des contenants non actuellement consignés<sup>1</sup>;
  - Rémunération du dépôt aux règles actuelles et compensation pour services supplémentaires (CSP, hors-foyer);
  - Arrimage avec les organismes municipaux et les centres de tri de la région

<sup>1</sup> Ouverture de RECYC-QUÉBEC sur une éventuelle consigne fictive dans le cadre d'un pilote circonscrit en durée (court) et avec un budget maximum de 50 000 \$ (soit l'équivalent de 1 million de contenants à 5c)

# Indicateurs : centre de dépôt régional

Axe	Indicateur	Mesure
Expérience client et parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des citoyens au retour en dépôt des contenants consignés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contenants récupérés mensuellement (avant/après)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des intervenants régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré de participation des différentes parties prenantes (sondage auprès des parties prenantes)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des parties prenantes de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage auprès des parties prenantes</li> <li>Sondage de satisfaction sommaire à la sortie du dépôt</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des contenants de produits laitiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détection d'odeurs après X jours</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distance parcourue pour se rendre au dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacement spécifique</li> <li>Enregistrement du code postal lors des remboursements</li> </ul>
Performance opérationnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements</li> <li>Logistique</li> <li>Qualité des matières</li> <li>Santé sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de service d'un dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps d'attente max, et moyen (analyse bande vidéo)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de services et rentabilité CSP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visites des sites CPS par semaines</li> <li>Contenants récupérés par route</li> <li>Temps et km par route</li> </ul>
Prévention de la fraude et traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Précision des remboursements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décomptes par conditionneur</li> </ul>
Performance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacements opérateurs</li> <li>Déplacements clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacements véhicules (pilote/avant)</li> <li>Distance si déplacements spécifique</li> </ul>
Performance financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couts d'opérations du dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces nécessaires</li> <li>Main-d'œuvre</li> <li>Équipements</li> <li>Consommables</li> </ul>

---

# Projet pilote : Kiosque

- Intention du pilote
  - Vérifier l'adhérence à retourner les contenants dans un centre de retour automatisé de type kiosque
    - Contenants actuellement consignés + bouteilles de vin et spiritueux + contenants de lait;
    - Équipement réel d'un kiosque.
- Objectifs
  - Évaluer l'expérience client du retour en kiosque;
  - Évaluer la capacité de gérer la récupération en CSP et hors-foyer par l'opérateur d'un dépôt.
- Organismes potentiellement impliqués
  - Loblaws;
  - SAQ dans un contexte multi détaillants (centre d'achats);
  - Marché St-Pierre IGA (Granby).
- Contraintes et opportunités
  - Obtenir une dérogation de récupération pour les marchands du territoire (sauf pour les CRM et CRUVB);
  - Comportements du consommateur à influencer (plan de communications et d'éducation des consommateurs, promotions et publicité);
  - Tirage de prix pour stimuler la récupération des contenants non actuellement consignés;
  - Qui assure le service de la machine durant le pilote?

<sup>1</sup> Ouverture de RECYC-QUÉBEC sur une éventuelle consigne fictive dans le cadre d'un pilote circonscrit en durée (court) et avec un budget maximum de 50 000 \$ (soit l'équivalent de 1 million de contenants à 5c)

## Indicateurs : kiosque

Axe	Indicateur	Mesure
Expérience client et parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhésion des citoyens au retour en kiosque des contenants consignés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contenants récupérés mensuellement (avant/après)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des parties prenantes de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage auprès des parties prenantes</li> <li>Sondage de satisfaction sommaire à la sortie du dépôt</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des contenants de produits laitiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détection d'odeurs après X jours</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distance parcourue pour se rendre au dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacement spécifique</li> <li>Enregistrement du code postal lors des remboursements</li> </ul>
Performance opérationnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements</li> <li>Logistique</li> <li>Qualité des matières</li> <li>Santé sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité et files d'attente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contenants par jour</li> <li>Temps d'attente moyen (analyse bande vidéo)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logistique de manutention des contenants</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pannes par semaine</li> </ul>
Prévention de la fraude et traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Précision des remboursements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décomptes par conditionneur</li> </ul>
Performance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>
Performance financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couts d'opération du kiosque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces nécessaires</li> <li>Main-d'œuvre</li> <li>Équipements</li> <li>Consommables</li> </ul>

# 07

## Recommandations

---

# Recommandations

- **Participation des détaillants au système de consigne élargie – Enjeux :**
  - Il faut résoudre rapidement le contexte de participation (ou non-participation) des détaillants. Il nous apparaît évident qu'il serait primordial de mettre à la disposition du consommateur le plus grand nombre de points de collecte possible afin d'atteindre les objectifs de récupération et de recyclage fixés par le gouvernement. La solution du retour chez les détaillants actuellement en vigueur au Québec offre ce très grand avantage.
  - Bien que les détaillants (notamment par le biais du CCCD) aient clairement informé le consortium des producteurs de l'impossibilité pour ses membres d'accommoder les volumes supplémentaires dans un contexte de consigne élargie (ressources et espaces nécessaires, enjeux de salubrité et autres), il est important de reconnaître les enjeux d'un tel changement de paradigme (abandon du retour chez les détaillants dans sa forme actuelle).
    - Le changement de comportement imposé au consommateur risque de retarder l'atteinte des cibles fixées par le gouvernement;
    - Un déploiement de points de collecte moins nombreux, de 700 à 1 000 pour le scénario 2, soit environ 8 fois moins qu'actuellement, risque de créer une situation inéquitable :
      - Seuls les détaillants situés dans le voisinage de ces nouveaux points de collecte profiteraient d'un avantage compétitif;
      - Les autres détaillants, potentiellement plus nombreux, ne pourraient profiter de cet avantage.
    - La gestion d'une participation, *à la carte*, de détaillants qui désireraient adhérer au nouveau système serait complexe, surtout une fois le système déployé.
  - Une fois le déploiement du nouveau système enclenché, il sera très difficile, dommageable et très coûteux de revenir en arrière.
    - Équipements adaptés pour de grands volumes rendus caducs;
    - Confusion chez les consommateurs qui se verraient imposer, encore, un nouveau changement de comportement;
    - Impacts potentiellement significatifs sur les taux de récupération et de recyclage;
    - Incompréhension de la population face aux décisions.

---

## Recommandations (suite)

- **Participation des détaillants au système de consigne élargie - Recommandations**
  - Nous reconnaissons pleinement les enjeux de l'élargissement de la consigne pour les détaillants. Il nous apparaît donc important d'analyser les différentes pistes de solutions qui pourraient atténuer de façon significative les éléments affectant négativement le retour des contenants chez ces détaillants.
  - Réaliser immédiatement une analyse impliquant toutes les parties prenantes, pour :
    - Identifier les paramètres qui permettraient une réception des contenants à l'intérieur des bâtiments existants
    - Identifier les paramètres qui permettraient une réception des contenants à l'extérieur des bâtiments existants (stationnement ou local adjacent)
    - Identifier les paramètres qui permettraient une réception chez les détaillants situés en région éloignée
    - Conclure sur les possibilités de retour des contenants consignés chez des détaillants

---

## Recommandations (suite)

- **Déroulement du projet**

- Lancer rapidement les travaux des phases 2 et 3
  - Vu les délais extrêmement serrés, il est nécessaire de débiter les travaux des phases 2 et 3 le plus tôt possible
- Sélectionner et impliquer tôt dans la démarche le futur gestionnaire du système de consigne (consortium)
  - Le peu de temps disponible pour déployer le nouveau système de consigne, entre la livraison des recommandations (31 janvier 2021) et l'entrée en vigueur du système de consigne modernisé (décembre 2022), nécessite l'implication du gestionnaire du système le plus tôt possible

- **Lois et règlements**

- Le gouvernement (RECYC-QUÉBEC) doit prendre conscience que des adaptations sont à prévoir au niveau des lois et règlements en vigueur pour supporter l'élargissement de la consigne <sup>1</sup>
- Le gouvernement (RECYC-QUÉBEC) doit préciser les règles qui permettront d'identifier clairement et uniformément, auprès de toutes les parties prenantes, à qui appartient la responsabilité de chacun des contenants consignés visés
  - Ceci permettra, entre autres, de préciser la légitimité de représentation des membres du consortium envers l'ensemble des parties prenantes concernées

<sup>1</sup> Détails disponibles auprès des différents membres du consortium

---

## Recommandations (suite)

- **Les projets pilotes**
  - Plusieurs éléments de réponses pourront être explorés et améliorés lors des pilotes
  - Négocier avec des fournisseurs pour commander rapidement les équipements nécessaires aux projets pilotes
    - Transfert des équipements au Consortium lors de la création de l'organisme de gestion
  - Développer les cahiers des charges des quatre projets pilotes suivants :
    - Centre de dépôt en région (Mont-Laurier)
    - Centre de dépôt à Granby (Sobeys)
    - Kiosque (SAQ)
    - Kiosque Montréal (Loblaw)
  - Obtenir les budgets nécessaires auprès de RECYC-QUÉBEC pour la réalisation de chacun de ces pilotes (dépassement anticipé de l'enveloppe prévue)
  - Proposer une consigne fictive en retour des contenants prévus pour la consigne élargie afin de se rapprocher le plus possible d'une situation réelle.

# 08

## Prochaines étapes

---

# Prochaines étapes

## Phases 2, 3 et 4

- Gestion des parties prenantes
  - Rencontrer à nouveau l'ensemble des parties prenantes pour présenter les orientations développées en phase 1 ainsi que les prochaines étapes
  - Solliciter la participation des parties prenantes à certains chantiers
  - Développer le modèle de gouvernance du consortium
  - Consommateur
    - Sondage auprès de la population
    - Groupe témoin (*Focus group*)
- Participation des détaillants
  - Finaliser les analyses et discussions avec les détaillants (toutes associations confondues)
  - Sondage auprès des détaillants
- Communications
  - Plan de communications
  - Gestion des communications
- Changement comportemental des consommateurs
  - Analyse comportementale
  - Facteurs de succès pour susciter l'adhésion du consommateur
  - Stratégies et plan de gestion du changement

(suite à la page suivante)

---

# Prochaines étapes (suite)

## Phases 2, 3 et 4

- Chantier à lancer pour les éléments communs aux différents scénarios
  - Collecte des CSP et du hors-foyer
    - La récupération des contenants mis en marché en mode consommation sur place constitue une portion non négligeable de l'ensemble des contenants mis en marché. Bien que ceux-ci ont aient été pris en compte lors des exercices de conception de la phase 1, il reste plusieurs éléments à explorer pour en arriver à des recommandations finales.
    - Explorer avec les brasseurs et la SAQ la possibilité de capitaliser sur leur système de livraison respectif pour récupérer les matières en CSP au meilleur cout possible
    - Explorer la possibilité d'effectuer des routes mixtes CSP hors-foyer
    - Miser sur l'utilisation de l'information pour anticiper les besoins de collecte de contenants dans les différents sites hors-foyer
    - Explorer la possibilité de capitaliser sur un système de sacs pour la récolte des contenants, CSP et hors-foyer. Ce système pourrait utiliser la même plateforme électronique que les *bag drops*
    - Cohabitation du CRM et du CRU
      - Utilisation des infrastructures de la consigne publique par le CRM (centres de dépôt)
      - Récupération du CRUV (consigne publique) de bières par les brasseurs
  - Conditionnement et recyclage des matières
- Modélisation financière complète
- Modélisation environnementale
- Plan de déploiement pour assurer une transition vers le système cible, en lien avec les cibles de récupération considérées par le gouvernement (75 % en 2025 et 90 % en 2030)

# 09

## Glossaire

---

# Glossaire

## Les principaux joueurs

**Les producteurs** : émetteurs de produits sous consigne

- Les embouteilleurs de boissons gazeuses
  - Responsable d'environ 48 % des contenants d'aluminium mis en marché, de 100 % des contenants de PET et de 14 % des contenants de verre (CRU) (référence année 2018)
- Les brasseurs de bière
  - Responsable d'environ 52 % des contenants d'aluminium mis en marché et de 86 % des contenants de verre (CRU) (référence année 2018)

**Les artisans** : organisme qui effectue la récupération des contenants consignés parallèlement au réseau régulier. Il s'agit principalement de centres de tri qui séparent les contenants consignés du flux de matières résiduelles issu de la collecte sélective puis qui les redirigent vers un récupérateur agréé. Cette pratique leur permet de toucher la valeur de la consigne à défaut de la valeur marchande du matériau récupéré. Certains organismes à but non lucratif constituent également des artisans.

**Les conditionneurs accrédités** : effectuent les décomptes et échantillonnages permettant le remboursement de la consigne aux récupérateurs et artisans.

**Les valoristes** : récupèrent les contenants consignés déposés dans le bac de récupération ou mis aux rebuts pour les retourner à des points de collecte afin d'en récupérer la consigne.

**Recycleurs** : entité faisant le traitement des matériaux récupérés pour en vendre la matière première

**Détaillants** : commerçants pratiquant la vente au détail, i.e. directement au consommateur. Dans le système de consigne actuel au Québec, les détaillants récupèrent les contenants rapportés par les consommateurs en contrepartie de frais de manutention payés par les producteurs.

# Glossaire

## Les principaux termes utilisés

**Bac de consigne ou boîte de consigne :** contenant dans lequel sont déposés exclusivement les contenants consignés. On en trouve dans les commerces et entreprises et dans des lieux publics. Les bacs de consigne sont distribués par Consignaction et ses partenaires.

**Bac de récupération ou boîte de récupération :** contenant dans lequel sont déposés les contenants non consignés, les emballages en verre, plastique et métal, le papier et le carton pour traitement par la collecte sélective.

**Conditionnement :** méthode de traitement des matières récupérées qui consiste à récupérer ou conditionner (déchetage, mise en ballots, broyage, etc.) les matières, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

**Consigne :** mode de récupération basé sur la perception provisoire d'un dépôt lors de la vente d'un contenant. Ce dépôt est remboursable afin d'inciter le consommateur à retourner son contenant pour qu'il soit récupéré et recyclé. Ainsi, un système de consignation ne représente aucun coût pour la personne qui retourne

son contenant. C'est seulement celle qui choisit de jeter son contenant qui assume un coût financier. Au Québec, les canettes de bière et de boissons gazeuses en aluminium ainsi que les bouteilles de boissons gazeuses de verre ou de plastique sont consignées. La consigne permet d'assurer que les contenants rapportés chez les marchands soient recyclés à 100 %.

**Consignes non réclamées :** montant des consignes payées et non réclamées pour des emballages, probablement jetés/considérés comme des déchets, recyclés par d'autres moyens ou perdus.

**Centre de tri :** entreprise effectuant le tri de matières résiduelles, notamment des matières recyclables issues de la collecte sélective, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

**Collecte sélective :** mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles comme le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal, pour en favoriser le recyclage ou la valorisation.

**Contenant à remplissage unique (CRU):** contenant dont les caractéristiques et les propriétés font qu'il ne peut être réutilisé aux mêmes fins pour lesquelles il a été conçu à l'origine. Aussi appelé CRU, il est le seul contenant faisant partie de la consigne publique en ce moment. Lorsqu'un CRU est consigné, il est sujet à la loi et doit porter la mention « consignée Québec refund » accompagnée de la valeur de la consigne. Il est habituellement en plastique, en aluminium ou en verre. Il peut également être en métal.

**Contenant à remplissage multiple (CRM):** contenant dont les caractéristiques et les propriétés font qu'il peut être réutilisé un minimum de 10 fois aux mêmes fins pour lesquelles il a été conçu à l'origine. Il fait l'objet d'une consigne privée (entente entre le distributeur et les détaillants) et ne porte donc pas la mention « consignée Québec refund ». Les CRM sont tous des bouteilles de verre et la très grande majorité sont des contenants de bière ou des produits de type *coolers*.

# Glossaire

## Les principaux termes utilisés (suite)

**Gobeuse** : appareil automatisé de récupération des canettes et bouteilles de plastique consignées que l'on retrouve généralement à l'entrée des supermarchés. Ces appareils permettent de simplifier le retour des contenants en magasin et de les écraser pour qu'ils prennent moins d'espace. Aussi appelé RVM en anglais (*Reverse Vending Machine*).

**FFR** : frais du fonds de recyclage

**Frais de manutention des emballages/contenants**: frais versés aux centres de remboursement et aux détaillants en compensation de la réception, du remboursement, du tri et du stockage des emballages de boissons.

**Frais de recyclage des contenants (FRC ou CRF en anglais)** : frais non remboursables versés par le consommateur au point de vente. Payés sur une base unitaire. Correspondent au cout net des consignes non réclamées par type d'emballage.

**Frais de traitement** : frais payés sur une base unitaire par les fabricants de boissons à l'opérateur du système.

**PET** : polytéréphtalate d'éthylène (plastique)

**PET-HD**: polyéthylène haute densité. (plastique)

**Propriétaire des matériaux** : propriétaire de la marchandise recyclable (emballages vides), qui peut vendre le matériau ou le garder pour le convertir en matière première pour de nouvelles bouteilles ou canettes.

**PS** : polystyrène

**PVC** : polychlorure de vinyle

**Recyclage** : utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. Les consommateurs ne recyclent donc pas leurs contenants eux-mêmes, ils les confient à des entreprises qui s'en chargeront.

**Récupération** : système mis en place par les embouteilleurs de boissons gazeuses et les brasseurs afin de récupérer l'ensemble des contenants retournés en magasin. Cette activité est régie par une entente avec Boissons Gazeuses Environnement et RECYC-QUÉBEC.

**Système de compensation** : responsable de rapprocher les consignes payées et celles à rembourser.

**Traitement des paiements** : frais versés aux transformateurs pour le tri et la commercialisation des emballages de boissons. Payés sur une base unitaire.

**Valorisation** : Terme générique qui englobe l'ensemble des techniques permettant de donner une valeur aux matières résiduelles, autre que le réemploi ou le recyclage, dans le but de les détourner de l'élimination. Par exemple, incinérer des matières afin de générer de l'énergie.

# 10

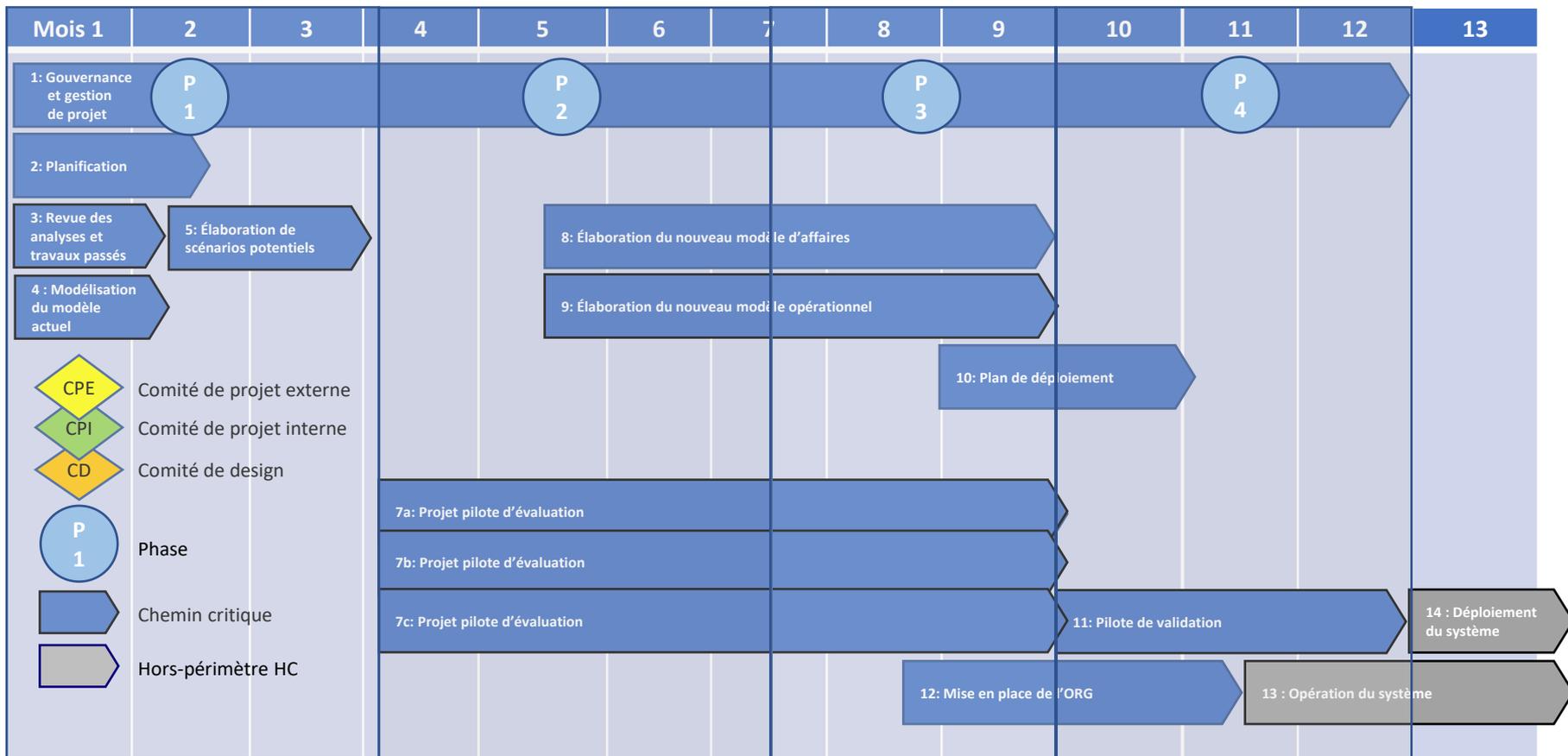
## Annexes

---

# Annexe A

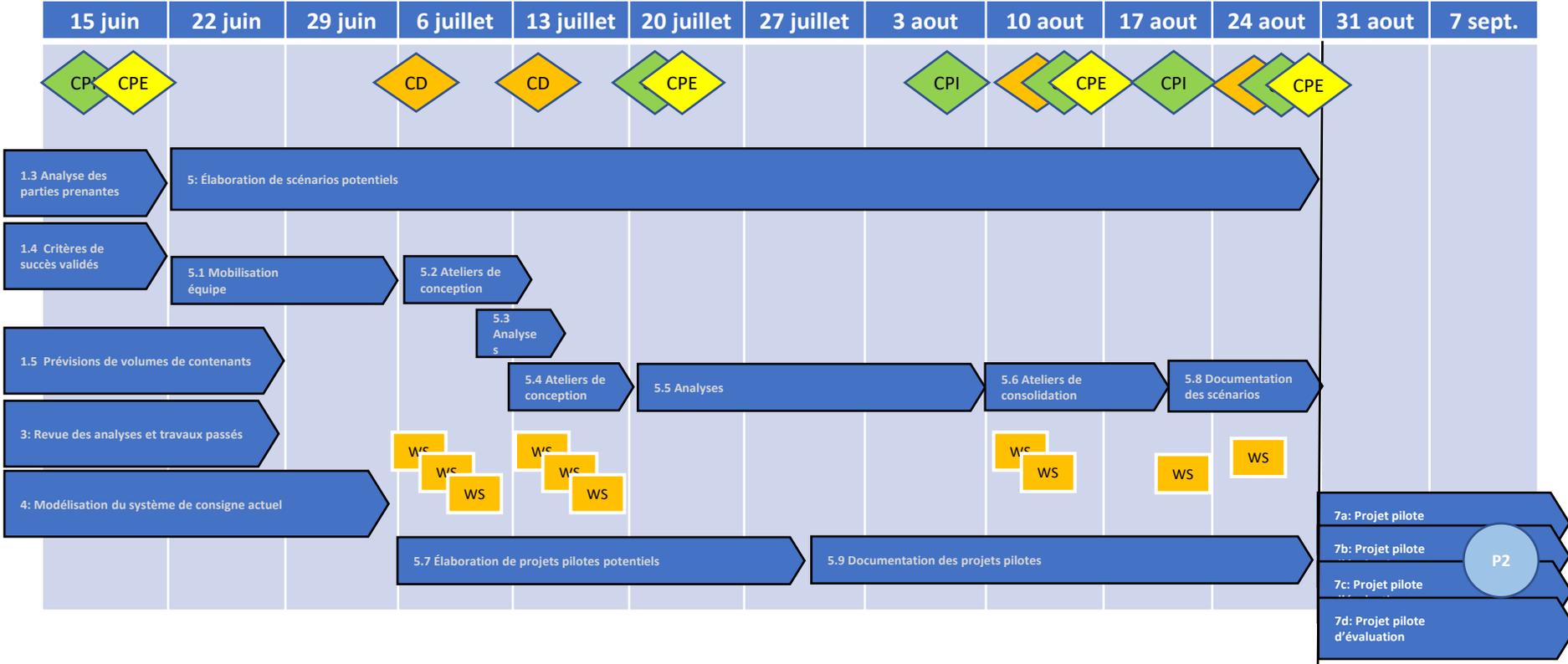
## Échéanciers du projet

# Échéancier global de l'approche retenue



Note : approche ajustée en fonction des pilotes (6 mois)

# Échéancier détaillé de l'étape 1



---

# Annexe B

Tableau synthèse de la  
description des systèmes  
pertinents

**Tableau synthèse de systèmes de consigne (1.1x1.7) – Outil de travail pour les ateliers (ne pas diffuser) – version 1**

Ce tableau résume les systèmes de consigne qui ont été décrits dans le document de travail en vue des ateliers de conception. Toutes les références et sources des informations se trouvent dans ce document complet (PPT). Le tableau pourra être mis à jour en fonction d'informations nouvelles ou de commentaires des participants aux ateliers.

	Canada			États-Unis			International	
	Alberta	C-B	N-B	Oregon	Michigan	Australie (NSW)	Lituanie	Norvège
<b>Périmètre Matériaux inclus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique (PET, HDPE)</li> <li>Métal (aluminium et bi-métal)</li> <li>Verre</li> <li>Haut à pignon (multicouches), Tetra Pak</li> <li>Sac dans une boîte (bag-in-box)</li> <li>Sac à boire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique (PET, HDPE)</li> <li>Métal (aluminium et bi-métal)</li> <li>Verre</li> <li>Haut à pignon (multicouches), Tetra Pak</li> <li>Sac dans une boîte (bag-in-box)</li> <li>Sac à boire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique (aluminium et bi-métal)</li> <li>Verre</li> <li>Haut à pignon (multicouches), Tetra Pak</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique (PET, HDPE)</li> <li>Métal (aluminium et bi-métal)</li> <li>Verre</li> <li>Papier</li> <li>Carton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique (aluminium et bi-métal)</li> <li>Verre</li> <li>Carton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique (PET, HDPE)</li> <li>Métal (aluminium et bi-métal)</li> <li>Verre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique (sur tout PET, HDPE)</li> <li>Métal (aluminium et bi-métal)</li> </ul>	
<b>Types de boisson inclus (alcool ou non)</b>	Tous les types (alcool ou non)	Tous les types (alcool ou non)	Boissons spécifiques (dessous) ≤ 5l	Boissons spécifiques (dessous)	Boissons spécifiques (dessous) ≤ 3l (1 gallon)	Tous les types (150ml à 3l)	Boissons spécifiques (dessous) De 100ml à 3l	Tous les types (alcool ou non)
<b>Détails types de boisson</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Boissons gazeuses (≤ 3l)</li> <li>Bière (≤ 3l)</li> <li>Cidre (4oz à 1,5l et si ≤ 8,5%)</li> <li>Eaux naturelles (≤ 3l)</li> <li>Eaux minérales</li> <li>Eaux de coconut (4oz à 1,5l)</li> <li>Jus fruits (4oz à 1,5l)</li> <li>Jus légumes (4oz à 1,5l)</li> <li>Vins non-alcool (4oz à 1,5l)</li> <li>Jus smoothies (4oz à 1,5l)</li> <li>Boissons sportives (4oz à 1,5l)</li> <li>Kombucha (4oz à 1,5l)</li> <li>Café / Thé (4oz à 1,5l)</li> <li>Boissons mariljana (4oz à 1,5l)</li> <li>Boissons protéinées (sauf si complètement de repas)</li> <li>Mélanges à cocktail (4oz à 1,5l)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boissons gazeuses (≤ 3l)</li> <li>Bière (≤ 3l)</li> <li>Cidre (4oz à 1,5l et si ≤ 8,5%)</li> <li>Eaux naturelles (≤ 3l)</li> <li>Eaux minérales</li> <li>Eaux de coconut (4oz à 1,5l)</li> <li>Jus fruits (4oz à 1,5l)</li> <li>Jus légumes (4oz à 1,5l)</li> <li>Vins non-alcool (4oz à 1,5l)</li> <li>Jus smoothies (4oz à 1,5l)</li> <li>Boissons sportives (4oz à 1,5l)</li> <li>Kombucha (4oz à 1,5l)</li> <li>Café / Thé (4oz à 1,5l)</li> <li>Boissons mariljana (4oz à 1,5l)</li> <li>Boissons protéinées (sauf si complètement de repas)</li> <li>Mélanges à cocktail (4oz à 1,5l)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boissons gazeuses</li> <li>Bière</li> <li>Boissons de vin (mix)</li> <li>Boissons cocktails</li> <li>Eaux naturelles</li> <li>Eaux</li> <li>Boissons de vin (mix)</li> <li>Boissons cocktails</li> <li>Eaux naturelles</li> <li>Eaux minérales</li> <li>Eaux aromatisées</li> <li>Jus fruits</li> <li>Jus légumes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boissons gazeuses</li> <li>Bière</li> <li>Vins (de fruits – si emballage de plastique ou métal (pas verre))</li> <li>Cidre</li> <li>Boissons de vin (mix)</li> <li>Boissons cocktails</li> <li>Eaux naturelles</li> <li>Eaux minérales</li> <li>Eaux aromatisées</li> <li>Jus fruits</li> <li>Jus légumes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boissons gazeuses</li> <li>Bière</li> <li>Vins (de fruits – si emballage de plastique ou métal (pas verre))</li> <li>Cidre</li> <li>Boissons de vin (mix)</li> <li>Boissons cocktails</li> <li>Eaux naturelles</li> <li>Eaux minérales</li> <li>Eaux aromatisées</li> <li>Jus fruits</li> <li>Jus légumes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boissons gazeuses</li> <li>Bière</li> <li>Vins (de fruits – si emballage de plastique ou métal (pas verre))</li> <li>Cidre</li> <li>Boissons de vin (mix)</li> <li>Boissons cocktails</li> <li>Eaux naturelles</li> <li>Eaux minérales</li> <li>Eaux aromatisées</li> <li>Jus fruits</li> <li>Jus légumes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boissons gazeuses</li> <li>Bière</li> <li>Vins (de fruits – si emballage de plastique ou métal (pas verre))</li> <li>Cidre</li> <li>Boissons de vin (mix)</li> <li>Boissons cocktails</li> <li>Eaux naturelles</li> <li>Eaux minérales</li> <li>Eaux aromatisées</li> <li>Jus fruits</li> <li>Jus légumes</li> </ul>
<b>Exclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lait (sera inclus)</li> <li>Les substituts de lait</li> <li>Lait végétaux</li> <li>Lait aromatisé</li> <li>Lait nourrissons</li> <li>Substituts de repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lait</li> <li>Les substituts de lait</li> <li>Lait nourrissons</li> <li>Substituts de repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lait</li> <li>Les substituts de lait</li> <li>Lait végétaux</li> <li>Lait nourrissons</li> <li>Substituts de repas</li> <li>Vins</li> <li>Liqueur distillée (spiritueux)</li> <li>Kombucha fait avec de la canne à sucre</li> <li>Kefir</li> <li>Concentrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eau</li> <li>Thé</li> <li>Boissons sportives</li> <li>Sac à boire (en plastique ou aluminium)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lait</li> <li>Les substituts de lait</li> <li>Lait aromatisé</li> <li>Vins lorsque : <ul style="list-style-type: none"> <li>Contenant en verre</li> <li>Dans un cask ≥ 1l</li> <li>Sachets ≥ 1l</li> <li>Spiritueux</li> <li>Concentrés (jus fruits /légumes)</li> <li>Eau si dans un cask ≥ 1l</li> <li>Jus de fruits</li> <li>Jus de légumes</li> <li>Tonic pour la santé</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lait</li> <li>Vins</li> <li>+Vins de fruits si emballage en verre</li> <li>Spiritueux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune</li> </ul>

## Tableau synthèse de systèmes de consigne (1.1x17) – Outil de travail pour les ateliers (ne pas diffuser) – version 1

Ce tableau résume les systèmes de consigne qui ont été décrits dans le document de travail en vue des ateliers de conception. Toutes les références et sources des informations se trouvent dans ce document complet (PPT). Le tableau pourra être mis à jour en fonction d'informations nouvelles ou de commentaires des participants aux ateliers.

	Canada			États-Unis			International		
	Alberta	C-B	N-B	Oregon	Michigan	Australie (NSW)	Lituanie	Norvège	
<b>Consigne et frais</b>									
<b>Consigne</b>	≤ 1L : 0,10\$ > 1L : 0,25\$	≤ 1L : 0,10\$ > 1L : 0,20\$	Système « half-back » Non-alcool : ≤ 5L : 0,10\$ (remb. 0,05\$) Alcool : ≤ 500ml : 0,10\$ (remb. 0,05\$) Alcool : > 500ml : 0,20\$ (remb. 0,10\$) Toutefois, CRM verre : 0,10\$ (remb. 0,10\$)	Consigne unique de 0,10\$USD	Consigne unique de 0,10\$USD	«Consigne» unique de 0,10\$AUS  (En Australie, on parle plutôt de remboursement et non de consigne)	Consigne unique 0,10 €	≤ 0,5 l : 1 NOK (0,14 SCAN) > 0,5 l : 2,5 NOK (0,35 SCAN)	
<b>Frais de recyclage livrés par consommateur</b>	De 0,032\$ (aluminium 0-1L) à 0,663\$ (Plastique One-Way > 1L) (2020)	De 0,05 (aluminium 0-1L) à 0,18\$ (CRU verre > 1L) (2020)							
<b>Frais de manutention</b>	De 0,0317 \$ à 0,2279 \$ (2016)	Entre 0,027 \$ à 0,1127 \$ (2016)	CRU : 0,04368 \$/unité CRM bière : 0,03120 \$/unité	Aucun, toutefois le système subventionne des dépôts	Non, mais 25% des consignes non réclamées sont disponibles pour les détaillants	Oui (donnée non publique)	(En € par unité) S.consignes consommables : PET : 0,019\$ Verre : 0,0144 S.consignes non consommables (via RVM) : Plastique : 0,10 (0,014CAN) Metal : 0,0,05 (0,007CAN)	(En NOK par unité) S.consignes consommables : Plastique : 0,25 (0,35CAN) Metal : 0,20 (0,028CAN) S.consignes non consommables (via RVM) : Plastique : 0,10 (0,014CAN) Metal : 0,0,05 (0,007CAN)	
<b>Frais aux producteurs /importateurs</b>						Équivalent aux montants remboursés aux consommateurs (« consigne » multipliée par le nombre d'unités)	(En € par unité) PET : 0,027 Metal (alu) : 0,009 Metal (fer) : 0,029 Glass : 0,029	Aluminium : -0,08 à -0,05 NOK (-0,011 à -0,07 SCAN) Metal (fer) : 0,21 à 0,30 NOK (0,029 à 0,042 SCAN) PET : 0,10 à 0,31 NOK (0,014 à 0,043 SCAN) HDPE : 0,25 à 0,31 NOK (0,035 à 0,043 SCAN)	
<b>Taxes aux producteurs /importateurs (hors système de consigne mais notabie)</b>								Taxe de base : 1,23NOR (0,17CAN) par cannettes/bouteilles  Taxe environnement Base « zéro » : • 5,99NOK (0,84CAN) par cannette • 3,62 (0,51CAN) par bouteille recyclables Investement proportionnelle au taux de retour entre 25% et 95% : Donc à 95%, cette taxe tombe à zéro.	

## Tableau synthèse de systèmes de consigne (11x17) – Outil de travail pour les ateliers (ne pas diffuser) – version 1

Ce tableau résume les systèmes de consigne qui ont été décrits dans le document de travail en vue des ateliers de conception. Toutes les références et sources des informations se trouvent dans ce document complet (PPT). Le tableau pourra être mis à jour en fonction d'informations nouvelles ou de commentaires des participants aux ateliers.

	Canada			États-Unis			International		
	Alberta	C-B	N-B	Oregon	Michigan	Australie (NSW)	Lituanie	Norvège	
<b>Lieu de retour</b>									
<b>Population</b>	4 413 146 hab. 6,9 hab/km <sup>2</sup>	5 110 917 hab. 5,5 hab/km <sup>2</sup>	779 993 hab. 10,9 hab/km <sup>2</sup>	4 217 737 hab. 17 hab/km <sup>2</sup>	9 986 857 hab. 68,2 hab/km <sup>2</sup>	8 128 984 hab. 10,15 hab/km <sup>2</sup>	2 793 353 hab. 43 hab/km <sup>2</sup>	5 367 580 hab. 13,9 hab/km <sup>2</sup>	
<b>Densité</b>									
<b>Type de collecte</b>	Retour dans des dépôts Retour aux détaillants pour la bière (CRM)	Retour dans des dépôts Retour aux détaillants (CRM et cannette de bière)	Retour dans des dépôts Retour aux détaillants (boisson alcool.)	Retour dans des dépôts Retour aux détaillants	Retour aux détaillants	Retour dans des dépôts et kiosques Retour aux détaillants RVM publics	Retour aux détaillants Note: La loi prévoit que l'administrateur du système fournisse des RVM aux vendeurs	Retour aux détaillants	
<b>Autre(s) option(s) de collecte dispo</b>	Avec ou sans RVM Bag drop	Avec ou sans RVM Bag drop	Avec ou sans RVM Bag drop	Avec ou sans RVM Bag drop	Variables. Dépend des détaillants.	Avec (81%) ou sans RVM (10%) Automatisés (8,5%)	Avec ou sans RVM Certains détaillants s'installent des kiosques extérieurs	Avec ou sans RVM	
<b>Nombre de points de collecte</b>	221 dépôts privés (aussi une 15aine d'autres dépôts Classe D)	170 dépôts privés 1145 détaillants	77 dépôts privés Détaillants : ND	2 508 points de collecte au total		623 dépôts / kiosques (RVM) 300 over-the-counter 25 dépôts automatisés	1003 détaillants avec RVM 57 centres de collecte manuelle Le reste étant des détaillants	3 700 points de collecte RVM (97 % de la collection totale) 12 000 points de collecte manuelle (3 % de la collection totale).	

## Tableau synthèse de systèmes de consigne (11x17) – Outil de travail pour les ateliers (ne pas diffuser) – version 1

Ce tableau résume les systèmes de consigne qui ont été décrits dans le document de travail en vue des ateliers de conception. Toutes les références et sources des informations se trouvent dans ce document complet (PPT). Le tableau pourra être mis à jour en fonction d'informations nouvelles ou de commentaires des participants aux ateliers.

	Canada			États-Unis			International		
	Alberta	C-B	N-B	Oregon	Michigan	Australie (NSW)	Lituanie	Norvège	
<b>Volume et performance</b>									
<b>Volume annuel collecté (nb d'unités)</b>	2,02 Milliards (2018) • Alu et verre : 58,7% • Plastiques : 32,9% • Multicouches : 8,4%	1,6 milliards de CRU (2018) 49 millions de CRM (2018)	EnCorp Atlantic Inc. : plus de 160 millions contenants/an	1,84 milliards (2019) • Alu: 55% • Plastique : 32% • Verre : 13%	3,5 milliards 350 600 000 \$ consignes payés (40,10\$)	1,9 milliards • Alu: 34% • Plastique : 32% • Verre : 29% • Multi : 5%	Environ 500 millions de contenants	1.155 milliards • 598,6 millions de cannettes • 556,6 millions de bouteilles de plastique	
<b>Cible(s)</b>	Aucune cible officielle Mais Plan BCMB 2019-2021 prévoit : 2019: 85,7% 2020: 86,1% 2021: 86,3% Alu et verre : 91,0% (incluant CRM) Plastique : 82,5% Multicouches : 72,0% (2021)	2018: 75%	Cible non officielle de 80%	ND	Aucune	Aucune	90 % de recyclage des emballages au 2025	Aucune cible officielle  par contre, pour éviter la taxe environnementale, le taux de retour doit être à 95% ou plus.	
<b>Taux de retour global</b>	CRU: 85,6 % (2018)	CRU: 77,4% (2018)	CRU: 73% (2016)	90,8% (2019) 81% (2018) 64% (2018)	89% (2018)	70% (2018-2019)	92% (2019) 92% (2018) 91,9% (2017)	2017-2018 : 89,5%	
<b>Tx Aluminium</b>	89,1% (2018)	87% (2016)	79% (2016)	86,9% (2018)			93% (2017)	89,5%	
<b>Tx Verre</b>	97,2% (2018)	89% (2016)	73% (2016)	75,6% (2018)			83% (2017)		
<b>Tx Alu et verre</b>	90,6% (avec CRM) (2018)								
<b>Tx Plastique</b>	82,5% (2018)	74% (2016)	69% (2016)	74,9% (2018)			92% (2017)	89,4%	
<b>Tx Multicouche</b>	72,3% (2018)	58% (2016)	57% (2016)						
<b>Verre et aluminium (bière)</b>		89,24% (2018)							

## Tableau synthèse de systèmes de consigne (1.1x17) – Outil de travail pour les ateliers (ne pas diffuser) – version 1

Ce tableau résume les systèmes de consigne qui ont été décrits dans le document de travail en vue des ateliers de conception. Toutes les références et sources des informations se trouvent dans ce document complet (PPT). Le tableau pourra être mis à jour en fonction d'informations nouvelles ou de commentaires des participants aux ateliers.

	Canada			États-Unis		International		
	Alberta	C-B	N-B	Oregon	Michigan	Australie (NSW)	Lituanie	Norvège
<b>Gouvernance</b>								
<b>Autorité responsable</b>	Beverage Container Management Board (BCMB)	Ministère de l'environnement	Département de l'environnement	Oregon Liquor Control Commission (OLCC)	Département du Trésor du Michigan	Autorité de protection de l'environnement	Ministère de l'environnement	Agence environnementale norvégienne
<b>Type de gouvernance</b>	Centralisée	Centralisée	Centralisée	Centralisée	Décentralisée (Michigan Soft Drink Association (MSDA), Michigan Beer & Wine Wholesalers Association (MEWWA), TOMRA)	Centralisée	Centralisée	Centralisée
<b>Opérateurs / administrateurs</b>	Alberta Beverage Container Recycling Corporation (ABCRC): boissons + bière en CBU	Encorp Pacific (Canada) Brewers Distributor Ltd. (BDL): bière en CRW et cannettes	Encorp Atlantic (Non-alcool), New Brunswick Liquor (NBL) contracts Rayan Industries (Alcool)	L'industrie des boissons via l'Oregon Beverage Recycling Cooperative (OBRC)	L'industrie des boissons	Exchange for change (coord. / admin.) TOMRA Cleanaway (opérateur)	Užstatu Sistemų Administratorius (USAUD)	Infinitum
<b>Info sur composition du CA ou actionnaires</b>	BCMB : • 5 représentants des fabricants de boissons, • 5 représentants des dépôts membres • 5 représentants du public • 1 représentant sans droit de vote du gouvernement de l'Alberta	Encorp Pacific (Canada) : 7 administrateurs venant des cinq industries membres 2 administrateurs indépendants.	ND	Actionnaires OBRC : Distributeurs de boissons détaillants d'épicerie	NA	ND	Les membres fondateurs de l'USAUD sont : • Lithuanian Association of Breweries; (33.5 %) • Association of Lithuanian Trade Enterprises; (7.5 %) • Lithuanian Natural Mineral Water Manufacturer	• The Norwegian Brewers' Service Office (35 %) • Norwegian Association of Wholesale Grocers (33.5 %) • Grocery Manufacturers' Service Office (7.5 %) • Federation of Norwegian Food and Drink Industry (7.5 %). • Coop Norway (15 %) • Norwegian Federation of Petrol Dealers (11.5 %)

## Tableau synthèse de systèmes de consigne (11x17) – Outil de travail pour les ateliers (ne pas diffuser) – version 1

Ce tableau résume les systèmes de consigne qui ont été décrits dans le document de travail en vue des ateliers de conception. Toutes les références et sources des informations se trouvent dans ce document complet (PPT). Le tableau pourra être mis à jour en fonction d'informations nouvelles ou de commentaires des participants aux ateliers.

	Canada			États-Unis			International		
	Alberta	C-B	N-B	Oregon	Michigan	Australie (NSW)	Lituanie	Norvège	
Financement du système									
Propriété de la matière	ABCRC BDL	Encorp Pacific BDL	Encorp Atlantic NBL	Producteurs Distributeurs Importateurs	Producteurs Distributeurs Importateur	TOMBA Cleanaway	USAD	Infinitum	
Financement	Consignes non réclamées Revenus liés aux matières vendues Frais de recyclage des contenants	Consignes non réclamées Revenus liés aux matières vendues Frais de recyclage des contenants	Consignes non réclamées Revenus liés aux matières vendues 50% des consignes non-remboursés (système half-back)	Consignes non réclamées Revenus liés aux matières vendues	Revenus liés aux matières vendues (Note : Les consignes non réclamées vont plutôt à 75% à l'État (trust fund) et 25% dispo pour les détaillants)	Revenus liés aux matières vendues Revenus des frais aux producteurs	Consignes non réclamées Revenus liés aux matières vendues Revenus des frais aux producteurs	Consignes non réclamées Revenus liés aux matières vendues Revenus des frais aux producteurs	